

S.I.A.E.P.A. DU CUBZADAIS FRONSADAIS

Synthèse de l'activité





Synthèse de l'activité du service Assainissement



Monsieur le Président,

L'année 2021 qui vient de s'écouler, a, comme vous le savez, encore été marquée par les conséquences de la crise sanitaire liée à la COVID-19.

Cependant, et grâce à la mobilisation solidaire de tous les acteurs du service public de l'eau et de l'assainissement (élus, collaborateurs des collectivités territoriales ou des syndicats intercommunaux, personnels de Sogedo), nous sommes parvenus, ensemble, à garantir la continuité et la qualité de service pour nos usagers.

C'est une réussite qui mérite d'être soulignée car elle était loin d'être acquise dans de telles circonstances exceptionnelles, et je tiens à exprimer ma profonde reconnaissance pour cette performance due à l'implication de tous. Cette continuité du service public, nous veillons à ce qu'elle soit Professionnelle, Performante et Humaine.

Professionnelle, car les défis climatiques placent la ressource en eau et la préservation de sa qualité au centre de nombreux enjeux essentiels pour la vie quotidienne de nos concitoyens et de nos territoires, et exigent de nous compétence et efficience.

Performante, parce que dans une période où de multiples crises peuvent menacer l'activité des acteurs économiques et altérer les financements publics, nous nous efforçons de faire en sorte que notre service soit efficace, compétitif et respectueux des deniers publics.

Humaine, parce qu'en ces temps troublés nous avons la conviction que la valeur de notre entreprise repose avant tout sur l'humain, l'épanouissement de nos personnels et la satisfaction de nos clients ; c'est ce que nous souhaitons affirmer, notamment par notre implantation locale au moyen de nos agences offrant un accueil de proximité, à l'heure où de nombreux services publics ont déserté les territoires au profit d'une digitalisation anonyme et lointaine.

Au-delà des chiffres et des considérations techniques de ce Rapport Annuel du Délégataire résumant l'ensemble des informations relatives à la gestion de votre service public d'assainissement pour l'année 2021, nous espérons vivement que vous pourrez apprécier nos valeurs de professionnalisme, de performance et d'humanité au cœur de notre engagement.

Nous sommes à votre entière disposition pour vous apporter toutes les précisions que vous souhaitez, et nous tenons à vous remercier pour la confiance que vous nous témoignez en ayant conscience, avec humilité, que des améliorations sont toujours possibles dans le cadre de notre activité.

En vous assurant de notre totale mobilisation pour vous accompagner dans la réalisation de vos projets.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les plus respectueuses.

Le Président Philippe MERLIN





Synthèse de l'activité du service Assainissement

SOMMAIRE

PREAMBULE	7
Présentation de SOGEDO	7
Implantations de SOGEDO en France	8
I – SYNTHESE	9
II – LES ABONNES DU SERVICE ASSAINISSEMENT	14
II-1 Détail des abonnés au 31/12/2021	14
II-1-1 Taux d'abonnés eau desservis par l'assainissement collectif	15
II-1-2 Différents types d'abonnés	15
II-1-3 Identification des rejets particuliers	15
II-2 Traitement des demandes des abonnés	16
II-3 Réclamations clientèles	16
III – LES STATIONS DE TRAITEMENT	17
III-1 Suivi des indicateurs de qualité	17
III-1-1 Indice de connaissance des rejets au milieu naturel	17
III-1-2 Connaissance des réseaux de collecte	18
III-2 Suivi des consommables	21
III-2-1 Consommation énergétique	21
III-2-2 Ensemble des sous-produits	24
III-3 Le bilan annuel des stations de traitement	25
III-3-1 Station d'épuration de PORTO	25
III-3-2 Station d'épuration de PEUJARD	28
III-3-3 Station d'épuration de CAVIGNAC	30
III-3-4 Station d'épuration de LUGON	32
III-3-5 Station d'épuration de GALGON	34
III-3-6 Station d'épuration de FRONSAC	36
III-3-7 Station d'épuration de SAINT ROMAIN LA VIRVEE	38
III-3-8 Station d'épuration de PERISSAC	40
III-3-9 Station d'épuration de VILLEGOUGE	42
III-3-10 Station d'épuration de PRIGNAC-ET-MARCAMPS	44
III-3-11 Station d'épuration de VERAC	46

IV – LES INTERVENTIONS DE L'ANNEE 2021	48
IV-1 Les interventions sur les ouvrages d'assainissement	48
IV-1-1 Opérations de programme de renouvellement	48
IV-2 Les interventions sur le réseau d'assainissement	49
IV-2-1 Opérations de curage	49
IV-2-2 Opérations de désobstruction	50
IV-2-3 Débordements chez les usagers	51
IV-3 Le suivi des travaux de la collectivité	51
IV-4 Les réponses aux DT-DICT	54
V – FACTURATION ET BILAN FINANCIER	55
V-1 Tarif pour une consommation de 120 m3/an	55
V-2 Facturation	56
V-3 Situation sur l'exercice	57
V-4 Ecrêtement et dégrèvement	57
V-5 Compte rendu financier 2021	59
VI – LES PROPOSITIONS D'EVOLUTION	60
VI-1 Stations d'épuration	60
VI-2 Réseau de collecte	62

ANNEXE:

ANNEXE 1 : Présentation du Compte Rendu Financier



RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE – ANNEE 2021 SIAEPA DU CUBZADAIS-FRONSADAIS

PREAMBULE

Présentation de SOGEDO

SOGEDO, acteur essentiel des services publics en France, dédie ses compétences aux collectivités publiques dans les domaines de l'eau potable et de l'assainissement. Entreprise familiale, SOGEDO a su préserver son indépendance **depuis plus de 67 ans**.

SOGEDO constitue sa force d'actions au travers de **23 agences d'exploitation locales** réparties sur 14 départements. Ces agences de proximité situées en zones rurales et semi-rurales permettent aux équipes de répondre avec une **grande réactivité** et de manière adaptée aux besoins des collectivités et des abonnés.

UNE GESTION GLOBALE DES SERVICES

L'eau est un domaine d'activité au cadre règlementaire strict et en perpétuelle évolution. Il requiert la mise en œuvre d'un nombre important de métiers et de techniques élaborées nécessitant des savoir-faire et des compétences en évolution permanente.

Les compétences de SOGEDO s'étendent de la surveillance de la ressource à la gestion des abonnés au service, en passant par toutes les étapes de l'exploitation du petit cycle de l'eau.

SOGEDO intervient dans la maintenance, l'entretien et l'optimisation des réseaux d'eau et d'assainissement par la recherche de fuites, le nettoyage des réservoirs, l'analyse des données de sectorisation et de qualité de l'eau, la surveillance des déversements au milieu naturel, l'entretien des postes de relèvement ainsi que la surveillance des données générales de collecte pour le diagnostic permanent.

Les techniciens SOGEDO réalisent des prestations de surveillance, de maintenance et de réparations de tous types d'ouvrages de traitement d'eau potable et d'assainissement collectif et non collectif. SOGEDO intervient sur les équipements électriques basse et moyenne tension, les automatismes, les équipements de télégestion et de supervision.

Une équipe cartographie assure la mise en place et la tenue à jour des **Systèmes d'Information Géographique.** Les agents d'intervention garantissent le croisement et les corrections avec les données de terrain et la fiabilisation des données grâce à des outils d'intervention connectés.

SOGEDO maitrise également l'ensemble de la gestion clientèle grâce à une chaine éditique intégralement gérer en interne et des agences de proximité, au plus près des abonnés.



LE SAVIEZ-VOUS?



SOGEDO exploite, en délégation, les services publics Eau et/ou Assainissement de plus de 570 communes allant de moins de 400 habitants à plus de 50 000.

SOGEDO en bref



SAS au capital de 8 000 000 €

Président : Philippe MERLIN

Chiffre d'affaires 2020 : 83 M€

320 Salariés

800 contrats concession eau, assainissement et prestations de services,

235 000 abonnés au service de l'eau,

70 000 abonnés au service de l'assainissement

1 direction Générale à Lyon

23 centres d'exploitation au plus près des abonnés sur 14 départements

Implantations de SOGEDO en France



I-SYNTHESE

Domaine	Indicateurs spécifiques	Unité	2020	2021	Evolution
	Nombre de stations d'épuration	-	11	11	0.0%
	Nombre de postes de relèvement	-	113	117	3.5%
	Linéaire Réseau Gravitaire	ml	223 086	224 882	0.8%
	Linéaire Réseau Refoulement	ml	63 463	65 176	2.7%
Gestion patrimoniale	Indice de connaissance des réseaux	Points	85	85	0.0%
	Indice de connaissance des rejets directs au milieu naturel	Points	80	80	0.0%
	Nombre de secteurs nécessitant un curage fréquent par 100 km de réseau	-	4.5	4.4	-2.2%
	Conformité des performances épuratoires	-	Oui	Oui	-
	Taux de débordement des effluents chez les usagers	Nb /1000 hab	0.00	0.09	0.0%
	Linéaire de curage réalisé	ml	30 952	28 414	-8.2%
Continuité du	Volumes Assainissement facturés	m3/an	1 554 936	1 589 120	2.2%
service	Volumes traités	m3/an	1 979 935	1 931 715	-2.4%
	Boues traitées	t MS/an	654.8	548.0	-16.3%
	Conformité de la filière boues	%	100%	100%	0.0%
Gestion des	Nombre d'abonnés	-	14 553	14 850	2.0%
abonnés	Nombre d'abonnés domestiques	-	14 553	14 847	2.0%
	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	2.75%	3.02%	10.0%
Tarifs	Taux de réclamations	Nb /1000 ab	0.89	0.20	-77.4%
	Prix de l'Assainissement pour 120 m3	€TTC/m3	3.12	3.17	1.5%

Indicateurs spécifiques d'après l'arrêté ministériel du 2 Mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement

Récapitulatif des indices règlementaires de décret et de l'arrêté du 2 mai 2007

Les données et indicateurs relatifs aux caractéristiques et à la performance du service qui sont présentés dans le tableau ci-dessous et dont la production relève de la responsabilité du délégataire dans le cadre du présent contrat vous permettront de faire figurer dans votre rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) les indicateurs descriptifs du service et les indicateurs de performance demandés par le décret du 2 mai 2007.

Le tableau suivant présente également les données et indicateurs dont la production relève de la responsabilité de la collectivité dans la mesure où ceux-ci ont pu être collectés à la date de réalisation du rapport.

Code	Thème	Titre	Unité	Origine	2021
		Indicateurs descriptifs des services d'assainiss			
D201.0	Abonnés	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	Nb	INSEE	34 680
D202.0	Réseau	Nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	Nb	Collectivité	3
D203.0	Boue	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	t MS	SOGEDO	548.8
D204.0	Abonnés	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	€ TTC/m3	SOGEDO	3.17
		Indicateurs de performance			
IP201.1	Abonnés	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	Collectivité	64%
IP202.2	Réseau	Indice de connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	De 0 à 120 points	SOGEDO	85
IP203.3	Collecte	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié au regard de l'application de la directive ERU	0 à 100	Police de l'eau	NC
IP204.3	Epuration	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié au regard de l'application de la directive ERU	0 à 100	Police de l'eau	NC
IP205.3	Epuration	Conformité de la performance d'ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié au regard de l'application de la directive ERU	0 à 100	Police de l'eau	NC
IP206.3	Boue	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	%	SOGEDO	100%
IP207.0	Gestion financière	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	€ / m3 facturé	SOGEDO	0.010
IP251.1	Abonnés	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	Nb / 1000 hab dess.	SOGEDO	0.09
IP252.2	Réseau	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	Nb / 100km	SOGEDO	4.4
IP253.2	Réseau	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte d'eaux usées	%	Collectivité	0.24%
IP254.3	Epuration	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application pour la police de l'eau	%	SOGEDO	100%
IP255.3	Collecte	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	De 0 à 120 points	SOGEDO	80
IP256.2	Gestion financière	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Année	Collectivité	NC
IP257.0	Gestion financière	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	Service d'eau potable	3.02%
IP258.1	Abonnés	Taux de réclamations	Nb / 1000 abonnés	SOGEDO	0.20

Arrêté du 21 juillet 2015 modifié

L'arrêté du 21 juillet 2015, relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, remplace l'arrêté du 22 juin 2007, relatif aux prescriptions techniques, aux modalités de surveillance et au contrôle des installations d'assainissement collectif et des installations d'assainissement non collectif de capacité supérieure à 1,2 kg/j de DBO5.

Cet arrêté ne s'applique pas aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5,

Les évolutions concernant votre collectivité sont les suivantes.

Exploitation et entretien des systèmes de collecte et de traitement des eaux usées :

➡ Le service de l'assainissement comprend une station d'épuration de capacité supérieure à 600 kg/j de DBO5, soit 10 000 EH : la station de Porto (30 000 EH).

Un registre doit être tenu à jour sur la station, il mentionnera notamment les incidents et pannes, les procédures de maintenance et une liste de points de contrôle des équipements soumis à une inspection périodique.

Cette station fait l'objet d'une analyse des risques de défaillance, et de leurs effets ainsi que des mesures prévues pour remédier aux pannes éventuelles depuis juillet 2017. Cette analyse est transmise au service en charge du contrôle et à l'agence de l'eau ou à l'office de l'eau.

Le système d'assainissement fait l'objet d'un diagnostic permanent tenu à jour en continu et intégré au bilan de fonctionnement annuel.

- ➡ Le service de l'assainissement comprend des stations d'épuration de capacité supérieure ou égale à 120 kg/j de DBO5, soit 2 000 EH, et inférieure à 600 kg/j de DBO5, soit 10 000 EH : les stations de :
 - Peujard (2 500 EH)
 - Lugon (4 500 EH)
 - Galgon (2 000 EH)

Un registre doit être tenu à jour sur les stations, il mentionnera notamment les incidents et pannes, les procédures de maintenance et une liste de points de contrôle des équipements soumis à une inspection périodique.

Ces stations font l'objet d'une analyse des risques de défaillance, et de leurs effets ainsi que des mesures prévues pour remédier aux pannes éventuelles depuis juillet 2017. Cette analyse est transmise au service en charge du contrôle et à l'agence de l'eau ou à l'office de l'eau.

Le système d'assainissement doit faire l'objet d'un diagnostic tous les 10 ans. Un programme de gestion des eaux pluviales doit être mis en place si cela est techniquement et financièrement possible.

- De service de l'assainissement comprend des stations d'épuration de capacité supérieure ou égale à 12 kg/j de DBO5, soit 200 EH, et inférieure à 120 kg/j de DBO5, soit 2 000 EH : les stations de :
 - Cavignac (1 500 EH)
 - Fronsac (1200 EH)
 - Saint Romain la Virvée (500 EH)
 - Périssac (320 EH)
 - Villegouge (540 EH)
 - Prignac-et-Marcamps (1 560 EH)
 - Vérac (520 EH)

Un registre doit être tenu à jour sur ces stations, il mentionnera notamment les incidents et pannes, les procédures de maintenance et une liste de points de contrôle des équipements soumis à une inspection périodique.

Le système d'assainissement doit faire l'objet d'un diagnostic tous les 10 ans. Un programme de gestion des eaux pluviales doit être mis en place si cela est techniquement et financièrement possible.

Auto-surveillance des systèmes d'assainissement :

Déversoirs d'orage :

Le service de l'assainissement comprend deux déversoirs d'orage situé à l'aval d'un tronçon collectant une charge brute par temps sec supérieure ou égale à 120 kg/j de DBO5 :

- ⇒ le DO en amont de la STEP de Peujard.
- ⇒ le DO en amont de la STEP de Porto

Ces deux DO sont équipés afin de pouvoir mesurer le temps de déversement journalier et estimer le débit déversé.

Trop-plein sur séparatif :

Le service de l'assainissement ne comprend pas de trop-plein sur réseau séparatif situé à l'aval d'un tronçon collectant une charge brute par temps sec supérieure ou égale à 120 kg/j de DBO5.

Production documentaire:

Pour une agglomération de taille supérieure ou égale à 120 kg/j de DBO5 et les STEP de capacité nominale supérieure ou égale à 120 kg/j de DBO5, soit les stations suivantes :

- Porto (30000 EH)
- Peujard (2 500 EH)
- Lugon (4 500 EH)
- Galgon (2 000 EH)

Un manuel d'auto-surveillance doit être mis en place et un bilan de fonctionnement doit être rédigé chaque année.

L'ensemble des manuels d'auto-surveillance des stations du Syndicat ont été mis à jour en 2017 et ont été validés par l'administration.

Pour une agglomération de taille supérieure ou égale à 30 kg/j de DBO5 et strictement inférieure à 120 kg/j de DBO5 et les STEP de capacité nominale supérieure ou égale à 30 kg/j de DBO5 et strictement inférieure à 120 kg/j de DBO5, soit les stations suivantes :

- Cavignac (1 500 EH)
- Fronsac (1200 EH)
- Saint Romain la Virvée (500 EH)
- Périssac (320 EH)
- Villegouge (540 EH)
- Prignac-et-Marcamps (1 560 EH)
- Vérac (520 EH)

L'ensemble des cahiers de vie des stations du Syndicat ont été mis à jour en 2016 et ont été validés par l'administration.

Pour une agglomération de taille supérieure ou égale à 12 kg/j de DBO5 et strictement inférieure à 30 kg/j de DBO5 et les STEP de capacité nominale supérieure ou égale à 12 kg/j de DBO5 et strictement inférieure à 30 kg/j de DBO5.

Aucune installation du SIAEPA du Cubzadais-Fronsadais n'est concernée par ce cas de figure.

Arrêté du 31Juillet 2020

L'arrêté du 31 juillet 2020 vient modifier l'arrêté du 21 Juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1.2 kg/jour de DBO5.

L'arrêté du 31 Juillet 2020 introduit des obligations pour les maîtres d'ouvrage des « systèmes d'assainissement », dont notamment un **diagnostic permanent** pour les systèmes d'assainissement traitant une charge supérieure ou égale à 120 kg/j de DBO5. L'arrêté étend l'obligation de réaliser une **analyse de risques de défaillance** aux systèmes existants avec un nouvel échéancier qui dépend de la charge organique destinée à être traitée par le système d'assainissement.

L'arrêté précise les informations devant être transmises par les maitres d'ouvrage dans le cadre du registre des systèmes d'assainissement. Ces informations sont relatives à la « description, l'exploitation et la gestion du système d'assainissement ».

II – LES ABONNES DU SERVICE ASSAINISSEMENT

II-1 Détail des abonnés au 31/12/2021

			Д	SSAINISS	SEMENT	Γ			DIVERS	
			Collectif		1	Non colle	ectif			
COMMUNES	Population	2020	2021	%	2020	2021	%	Abonnés avec ressources privées	Communaux exonérés de SPANC	Compteur "Jardin"
Asques	460	70	72	2.86%	150	150	0.00%		2	7
Val de Virvée	3 576	780	796	2.05%	749	770	2.80%	5	6	12
Cadillac en Fronsadais	1 292	574	576	0.35%	27	27	0.00%	1	1	2
Cavignac	2 163	816	845	3.55%	173	176	1.73%		1	12
Cézac	2 645	251	262	4.38%	779	797	2.31%		2	6
Cubnezais	1 591	471	492	4.46%	268	273	1.87%		3	4
Cubzac les Ponts	2 516	966	976	1.04%	199	207	4.02%	2	5	11
Fronsac	1 182	282	290	2.84%	269	272	1.12%		4	9
Galgon	3 055	900	937	4.11%	590	599	1.53%		2	12
Gauriaguet	1 348	324	330	1.85%	268	271	1.12%		1	4
La Lande de Fronsac	2 500	613	631	2.94%	486	495	1.85%		6	8
La Rivière	428	68	69	1.47%	116	113	-2.59%		3	4
Lugon et l'ile du Carney	1 338	501	509	1.60%	130	135	3.85%		2	7
Marsas	1 235	174	182	4.60%	317	351	10.73%		1	6
Mouillac	96		0		42	43	2.38%			0
Perissac	1 212	178	173	-2.81%	352	344	-2.27%		3	8
Peujard	2 188	758	773	1.98%	118	118	0.00%	1	11	16
Saillans	401		0		180	181	0.56%		1	12
St Aignan	209		0		111	181	63.06%		1	7
St André de Cubzac	12 229	4 663	4 724	1.31%	930	933	0.32%	7	20	67
St Genès de Fronsac	839		0		359	369	2.79%			11
St Germain la Rivière	393	24	23	-4.17%	141	143	1.42%		2	6
St Gervais	1 912	625	634	1.44%	166	166	0.00%	2	4	9
St Laurent d'Arce	1 489	171	180	5.26%	460	462	0.43%		2	8
St Michel de Fronsac	531	79	80	1.27%	174	183	5.17%		1	6
St Romain la Virvée	896	208	210	0.96%	191	191	0.00%		1	8
Tarnes	338		0		127	125	-1.57%		2	2
Vérac	945	60	59	-1.67%	316	318	0.63%		2	8
Villegouge	1 280	229	237	3.49%	362	364	0.55%	1	2	6
Virsac	1 107	351	354	0.85%	164	165	0.61%		3	5
Marcenais	811				347	351	1.15%			9
Prignac et Marcamps	1 413	417	436	4.56%	256	253	-1.17%	1	4	8
TOTAUX	53 618	14 553	14 850	2.04%	9 317	9 526	2.24%	20	98	300

II-1-1 Taux d'abonnés eau desservis par l'assainissement collectif

Nombre d'abonnés eau des communes avec 1 réseau d'assainissement : 23 359
 Nombre d'abonnés assainissement : 14 850

⊃ Taux : 14 850 / 23 359 **= 63.57%**

Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	2020	2021	Evolution
Nombre d'abonnés à l'assainissement collectif / Nombre d'abonnés à l'eau potable	63.15%	63.57%	0.67%

Nb : Dans le rapport de 2020 les communes n'ayant pas de réseaux EU étaient comptées dans le calcul contrairement au calcul de 2021.

II-1-2 Différents types d'abonnés

En application de l'Arrêté Ministériel du 2 mai 2007, nous définissons différents types d'abonnés :

- → Abonnés domestiques et assimilés qui sont redevables à l'Agence de l'Eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L.213-10-3 du Code de l'Environnement,
- **Abonnés spéciaux** dont la Redevance Pollution est perçue directement par l'Agence de l'Eau,

Un abonné est raccordable lorsqu'un réseau de collecte des eaux usées passe à proximité de sa propriété.

II-1-3 Identification des rejets particuliers

Les abonnés de type "industriel" raccordés et susceptibles d'avoir une influence significative sur le fonctionnement du système d'assainissement sont :

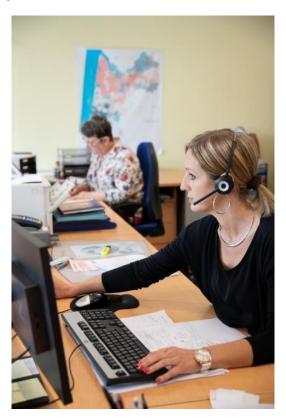
Etablissement	Activité	Charge polluante rejetée (kg DBO5/j)	Caractéristiques de l'effluent	Volume rejeté (m3/an)	Date de convention spéciale de rejet
CORDIER EXEL	Vinification	80kg/j	Eaux de lavage	11 663	03/11/2020
Commune de St Mariens	Domestique + laverie	Théorique 15kg/j	Commune	6 305	Fin Avril 2021
Géant	Grande Distribution	Théorique 14.4kg/j	Eaux de lavage	5 577	14/12/2020
Jaillance Brouette	Vinification	6.56kg/j	Eaux de lavage	871	15/07/2013

Chaque année, Sogedo prend contact avec les industriels du territoire afin qu'ils entreprennent des analyses de leurs rejets au réseau d'assainissement collectif eaux usées. En fonction de ces résultats, les coefficients de pollution sont calculés pour autoriser les facturations au plus juste.

II-2 Traitement des demandes des abonnés

SOGEDO mène une politique de proximité pour répondre aux besoins des abonnés. Leurs demandes sont exclusivement traitées par l'agence locale.

Le tableau suivant est une synthèse de l'activité liée à la relation clientèle :



Traitement des demandes des abonnés	Réclamations 2021	Réclamations 2020
Abonnements / Résiliations :	0	0
Facturation :	1	8
Problèmes techniques :	2	3
Travaux réalisés par SOGEDO :	0	2
TOTAL	3	13

II-3 Réclamations clientèles

En application de l'Arrêté Ministériel du 2 mai 2007, le taux de réclamations est un *indicateur de performance* défini par le nombre de réclamations écrites rapporté pour 1 000 abonnés.

Taux de réclamations / 1000 abonnés	2021
Nombre de réclamations écrites	3
Nombre d'abonnés	14 850
Taux de réclamations / 1000 abonnés	0.20

III – LES STATIONS DE TRAITEMENT

III-1 Suivi des indicateurs de qualité

III-1-1 Indice de connaissance des rejets au milieu naturel

Afin de recenser et corriger les rejets inopinés d'effluents non traités directement au milieu naturel, un *indicateur de performance*, dont la valeur est comprise entre 0 et 120, a été défini sur les critères suivants :

Indicateur	Définition
Connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	 ➤ Etape A : Eléments communs à tous les types de réseaux : + 20 : Localisation des points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte non raccordés, déversoirs d'orage, trop-pleins de poste de refoulement) + 10 : Evaluation de la pollution collectée en amont de chaque point de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés) + 20 : Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejets au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement + 30 : Réalisation de mesures de débit et pollution sur ces rejets + 10 : Présentation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration + 10 : Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur ceux-ci Eléments suivants pris en compte si Etape A > 80 points ➤ Etape B : Pour les secteurs équipés (même partiellement) en réseaux séparatifs + 10 : Evaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total ➤ Etape C : Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes + 10 : Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage

Indice de la connaissance des rejets au milieu naturel	2021
Localisation des points de rejets potentiels	80

Les données nécessaires à l'amélioration de la connaissance du fonctionnement du réseau et à la limitation de la pollution directement rejetée au milieu naturel ne peuvent être obtenues que par la réalisation d'un diagnostic très précis du réseau de collecte.

III-1-2 Connaissance des réseaux de collecte

Un Système d'information Géographique (SIG) est utilisé suite à la mise à jour et la numérisation des plans du réseau de collecte des eaux usées. Les informations connues concernent la structure, la dimension et l'âge des équipements et canalisations, y sont répertoriées, ainsi qu'un historique et la localisation des interventions effectuées au cours de l'année.

Le décret n°2012-97 du 27 janvier 2012 vient préciser les dispositions de l'article 161 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant sur l'engagement national pour l'environnement. Les collectivités sont tenues, au 31 décembre 2013, d'avoir établi un descriptif détaillé des réseaux d'assainissement.

Pour juger de l'établissement du descriptif détaillé, le ministère de l'environnement a fait évoluer, par un nouveau décret du 2 décembre 2013, l'indicateur de performance IP202.2 « Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées ».

Ce décret modifie en profondeur cet indicateur y compris le barème d'attribution des points (passage du barème de 100 points à 120 points).

Afin de considérer que les collectivités disposent du descriptif détaillé, cet indice doit atteindre une valeur supérieure ou égale à 40 points.

Toutefois, aucune pénalité ne vient sanctionner les collectivités n'ayant pas atteint la valeur de 40.

Vous trouverez page suivante la décomposition de cet indice ainsi que le nombre de points que nous avons été en mesure d'attribuer à chaque paramètre.

Ce descriptif détaillé doit vous permettre d'établir un plan pluriannuel de renouvellement du réseau de collecte des eaux usées. Le remplacement des conduites anciennes et présentant des défauts importants permettra d'améliorer le taux de collecte des eaux usées et de limiter les eaux parasites. Nos techniciens complètent chaque jour cette base de données. Nous sommes à votre entière disposition pour vous transmettre les données nécessaires à la gestion patrimoniale de votre réseau de distribution.

Barème	Critères	Informations disponibles	Points attribués
+ 10 points	Existence d'un plan des réseaux de collecte des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes (poste de refoulement ou de relèvement, déversoirs d'orage,), et s'ils existent, les points d'autosurveillance du fonctionnement des réseaux d'assainissement.	Oui	10
+ 5 points	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés (extension, réhabilitation, ou renouvellement des réseaux) et les données acquises depuis la dernière mise à jour. Mise à jour à minima annuelle du plan.	Oui	5
<u>L'ob</u>	tention des 15 premiers points est nécessaire, avant de pouvoir ajouter les poi	nts suivants :	
+ 10 points	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage, de la précision des informations cartographiques, et pour au moins la moitié du linéaire total de réseau les informations sur les diamètres et matériaux des tronçons.	Oui	10
attribué chaque fe	riaux et les diamètres sont renseignés pour la moitié du linéaire total des réseaux, u ois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le c lations sur les matériaux et diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéa	inquième point	
De 1 à 5 points supplémentaires	Pourcentage du linéaire de réseau dont les informations sur les diamètres et matériaux des tronçons sont renseignées	100%	5
+ 10 points	L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, pour au moins la moitié du linéaire total de réseau.	Oui	10
attribué chaque fe	ou la période de pose est renseignée pour la moitié du linéaire total des réseaux, u ois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le c u la période de pose est renseignée pour au moins 95% du linéaire total.		
De 1 à 5 points supplémentaires	Pourcentage du linéaire de réseau dont les informations sur les années ou périodes de pose des tronçons sont renseignées	100.0%	5
A ce stade	du barème, 40 points au minimum doivent être obtenus pour pouvoir y ajouter	les points suiv	ants :
+ 10 points	Le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations, pour au moins la moitié du linéaire total de réseau.	Non	0
que sont renseign	ie est renseignée pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentair nés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est attrib renseignée pour au moins 95% du linéaire total.		
De 1 à 5 points supplémentaires	Pourcentage du linéaire de réseau dont les informations sur l'altimétrie des tronçons sont renseignées	11%	0
+ 10 points	Localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs,)	Oui	10
+ 10 points	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existant sur les ouvrages de collecte et transport des eaux usées.	Oui	10
+ 10 points	Le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite).	Oui	10
+ 10 points	L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,)	Oui	10
+ 10 points	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa résiliation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectués à leur suite.	Non	0
+ 10 points	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins trois ans).	Non	0
	Nombre de points total obtenus		85

Compte tenu de la valeur de l'indice, votre collectivité dispose d'un inventaire conforme au décret du 27 janvier 2012. Les informations sur les âges des canalisations doivent encore être complétées et améliorées afin d'obtenir un outil d'aide au renouvellement des réseaux performants.

Nos services techniques se tiennent à votre disposition afin de vous transmettre l'ensemble des données qui vous seront nécessaires dans la programmation de vos prochains travaux.

Il convient de nous transmettre la plus régulièrement possible les plans de recollement liés aux travaux effectués sur votre collectivité afin que nous puissions mettre à jour le Système d'Information Géographique.

Prévention et Sécurité : « Construire sans détruire »

Le décret N°2011-1241 du 5 octobre 2011, dit décret DT-DICT, prévoit la refonte des formulaires CERFA correspondants, la modification des procédures administratives et le renforcement des responsabilités de chacun des acteurs.

Ce décret modifie les documents DT-DICT qui deviennent plus complets et détaillés. En vue d'optimiser la sécurité des biens et des personnes et de sécuriser au mieux la continuité de service, le décret encadre la réalisation de travaux urgents par la mise en place d'avis de travaux urgents « ATU ».

D'autre part, la loi portant engagement national pour l'environnement dite « Grenelle 2 » instaure au sein de l'INERIS, par l'article L554-2 du Code de l'environnement, un guichet unique informatisé qui vise à recenser les concessionnaires de tous les réseaux aériens, souterrains et subaquatiques implantés en France, et les principales informations nécessaires pour permettre la réalisation de travaux en toute sécurité à leur proximité.

Sogedo a ainsi la charge de mettre à jour le guichet unique. Ce guichet est financé en partie par une redevance perçue auprès des exploitants de réseaux.

D'autre part, la réglementation prévoit également l'identification des réseaux selon deux critères :

- Catégorie d'ouvrage :
 - Les réseaux dits sensibles
 - Les réseaux non sensibles.

<u>Remarque</u>: Les canalisations de prélèvement de de distribution d'eau destinée à la consommation humaine relèvent, sauf déclaration contraire de la part de l'opérateur du réseau, de la catégorie des réseaux non sensibles.

- Précision des informations cartographiques : L'arrêté « DT/DICT » instaure à ce titre, trois classes de précision cartographique A, B et C. Pour tous les réseaux, ces classes sont :
 - Classe A: incertitude sur la précision cartographique maximale de 0,40 m.
 - Classe B : incertitude sur la précision cartographique entre 0,40 m et 1,5 m.
 - Classe C : incertitude sur la précision cartographique supérieure à 1,5 m

Les plans de récolement doivent obligatoirement être établie dans une classe de précision conforme à la classe A. La réglementation n'impose pas, à ce jour, pour les réseaux « non sensibles » une mise à jour massive de la précision en classe A.

III-2 Suivi des consommables

III-2-1 Consommation énergétique

Consommations électriques annuelles (kWh)	2020	2021	Evolution
TOTAL STEP	1 475 167	1 702 926	15.44%
TOTAL POSTES DE REFOULEMENT	663 926	689 361	3.83%
TOTAL STEP ET POSTES	2 139 093	2 392 287	11.84%

<u>Détail par installation :</u>

		Cons	sommations en	Kw/h	
NATURE	Dénomination	2020	2021	Evolution	Commentaires
STEP	Fronsac	44 645	43 900	-1.7%	
STEP	Lugon	248 496	236 562	-4.8%	
STEP	Cavignac	79 040	79 040	0.0%	
STEP	Galgon	80 579	80 579	0.0%	
STEP	Peujard	211 079	205 244	-2.8%	
STEP	Porto	802 253	1 049 251	30.8%	Extension de la STEP
STEP	Villegouge	303	150	-50.5%	Décalage de relève
STEP	Perissac	3 456	3 456	0.0%	
STEP	Saint Romain	5 316	4 744	-10.8%	Augmentation du volume traité
TOTAL S	TEP	1 475 167	1 702 926	15.4%	
PR CUBNEZAIS	Saint Martial	54 780	54 780	0.0%	
PR CUBNEZAIS	Bourg Cubnezais	7 325	7 325	0.0%	
PR VERAC	Maurins	787	787	0.0%	
PR PRIGNAC ET MARCAMPS	Entre 2 monts	2 191	1 702	-22.3%	
PR PRIGNAC ET MARCAMPS	Clayac	3 755	3 446	-8.2%	
PR CADILLAC EN FRONSADAIS	Galard	4 688	3 274	-30.2%	
PR LUGON	Léo Lagrange	3 295	3 295	0.0%	
PR VERAC	Résidence de la tour	3 313	3 313	0.0%	
PR CEZAC	Fongerveau	23 391	19 342	-17.3%	
PR ST ANDRE DE CUBZAC	Fomboudeau - Lavoir	1 952	1 952	0.0%	
PR CUBZAC LES PONTS	Moulins	787	623	-20.8%	
PR CUBNEZAIS	L'Etang	158	158	0.0%	
PR CUBNEZAIS	Les Murailles	885	885	0.0%	
PR PEUJARD	Le Sartre	1 957	1 957	0.0%	
PR ST GERVAIS	Tonnelerie	2 000	2 000	0.0%	
PR CAVIGNAC	Papon - la Gare	1 816	1 816	0.0%	
PR FRONSAC	Sauvage Nord	2 074	2 695	29.9%	Décalage de relève
PR ST ANDRE DE CUBZAC	Plagne	3 056	3 056	0.0%	
PR LUGON	Montaigne	610	2 256	269.8%	Décalage de relève
PR CAVIGNAC	Taillis	200	200	0.0%	
PR PEUJARD	Maison retraite	1 231	968	-21.4%	
PR PEUJARD	Vieux bourg	1 995	9 220	362.2%	Décalage de relève
PR PEUJARD	Tertre veine	635	1 548	143.8%	Décalage de relève
PR CUBZAC LES PONTS	Conseillant	46 373	49 177	6.0%	
PR ST ANDRE DE CUBZAC	Robillard	121	121	0.0%	
PR CUBZAC LES PONTS	Racace 1	354	474	33.9%	

PR CUBZAC LES PONTS	Basque	34 945	42 632	22.0%	1
PR CUBZAC LES PONTS	Berard	191	344	80.1%	
		-	_		
PR ST GERVAIS	Port neuf Picoulet	53 286	45 271	-15.0%	
PR CUBZAC LES PONTS PR PRIGNAC ET	Picoulet	459	477	3.9%	
MARCAMPS	Moron	9 941	8 729	-12.2%	
PR PRIGNAC ET MARCAMPS	Troubat	2 265	3 629	60.2%	
PR PRIGNAC ET MARCAMPS	Lurzines	7 754	5 090	-34.4%	
PR CUBZAC LES PONTS	Racace 2	458	504	10.0%	
PR ST ANTOINE	Lavoir St Antoine	46 754	57 338	22.6%	
PR VILLEGOUGE	Fourquet	112	112	0.0%	
PR CAVIGNAC	Lavandières	8 021	8 021	0.0%	
PR PRIGNAC ET MARCAMPS	Nolly	2 530	4 137	63.5%	
PR ST GERVAIS	J. Brel	3 312	4 037	21.9%	
PR CUBNEZAIS	Constantin	6 001	6 001	0.0%	
PR GALGON	Joffret	1 035	1 035	0.0%	
PR ST GERVAIS	Rue des Roses - Portelette	4 223	3 230	-23.5%	
PR ST ANDRE DE CUBZAC	Les Rouquettes	10 693	9 874	-7.7%	
PR FRONSAC	L'Oiseau 1	1 404	1 404	0.0%	
PR CAVIGNAC	Baudet	2 264	2 264	0.0%	
PR ST GERVAIS	Escagnes	4 111	4 586	11.6%	
PR GALGON	La Nauze	442	442	0.0%	
PR VILLEGOUGE	Camelot	1 798	1 798	0.0%	
PR FRONSAC	L'Oiseau 2	2 042	2 042	0.0%	
PR LA LANDE DE FRONSAC	Farideuil	2 572	2 572	0.0%	
PR AUBIE ESPESSAS	La Gruppe	937	715	-23.7%	
PR ST ANDRE DE CUBZAC	Bourliemont	17 702	21 647	22.3%	
PR CEZAC	Brian	1 242	1 242	0.0%	
PR LUGON	Campardon	1 525	1 311	-14.0%	
PR AUBIE ESPESSAS	Bouchon	37 702	37 702	0.0%	
PR PERISSAC	Abattoirs	152	152	0.0%	
PR PERISSAC	Mairie Périssac	297	297	0.0%	
PR PERISSAC	Route de Vérac	2 983	2 983	0.0%	
PR AUBIE ESPESSAS	Carbonie	23 841	13 765	-42.3%	
PR ST GERVAIS	Rue du jonc	2 866	4 019	40.2%	
PR LUGON	Conte	152	212	39.5%	
PR ST ANDRE DE CUBZAC	Seignan	8 656	12 412	43.4%	
PR GALGON	Rigole	949	949	0.0%	
PR SALIGNAC	René Cassagne	1 247	1 247	0.0%	
PR FRONSAC	Feuillade	7 301	7 198	-1.4%	
PR FRONSAC	Port Fronsac	4 856	6 549	34.9%	
PR ST ANDRE DE CUBZAC	Passage de l'Europe	481	579	20.4%	
PR SALIGNAC	Laubertrie	648	571	-11.9%	
PR ST ROMAIN LA VIRVEE	Fontenelle	4 181	4 200	0.5%	
PR ST LAURENT D'ARCE	Route du Lavoir	6 125	4 037	-34.1%	
PR CUBNEZAIS	Pillebourse	739	739	0.0%	
PR ST ANDRE DE CUBZAC	Barotte	401	401	0.0%	
PR VIRSAC	Petit Berdat	423	423	0.0%	
PR CUBNEZAIS	Napoléon	158	158	0.0%	
PR LUGON	Arnaud Guilhem	317	348	9.8%	
PR ST ANDRE DE CUBZAC	Romefort	403	362	-10.2%	
PR ST LAURENT D'ARCE	Route des Faures	4 065	4 065	0.0%	
PR PEUJARD	Mauco	221	221	0.0%	
PR ST GERMAIN LA RIVIERE	Perillat école	141	141	0.0%	
PR SALIGNAC	Eglise Salignac	723	1 196	65.4%	
PR ASQUES	Eglise Asques	101	252	149.5%	Décalage de relève

Synthèse de l'activité du service Assainissement

PR PRIGNAC ET MARCAMPS	Moulinot	469	1 018	117.1%	Décalage de relève
PR GAURIAGUET	Eglise Gauriaguet	34 643	31 865	-8.0%	
PR GAURIAGUET	Parc Gauriaguet	5 026	6 671	32.7%	
PR LUGON	Renardière	13 350	13 350	0.0%	
PR FRONSAC	Carrefour La Dauphine	189	386	104.2%	
PR LA LANDE DE FRONSAC	Maison de retraite	1 532	968	-36.8%	
PR ST MICHEL DE FRONSAC	Sable	16 747	19 185	14.6%	
PR FRONSAC	La Marche	1 012	3 014	197.8%	
PR ST ANDRE DE CUBZAC	Barouilley Garosse	14 012	14 012	0.0%	
PR MARSAS	Transfert	2 546	2 546	0.0%	
PR GAURIAGUET	Bouchet	1 211	1 859	53.5%	
PR CUBNEZAIS	Les Fougères	359	412	14.8%	
PR ST LAURENT D'ARCE	Les écoles Faurès	452	720	59.3%	
PR LA LANDE DE FRONSAC	Landecotte	1 113	1 506	35.3%	
PR LA RIVIERE	Mairie La Rivière	1 309	1 961	49.8%	
PR AUBIE ESPESSAS	Rue de Cros	2 010	1 283	-36.2%	
PR CUBZAC LES PONTS	Hauts de Dordogne	1 110	1 638	47.6%	
PR VIRSAC	Magnan	254	507	99.6%	
PR GALGON	Maleret	754	754	0.0%	
PR MARSAS	Plassin	4 193	4 193	0.0%	
PR CUBZAC LES PONTS	A côté des Moulins	1 287	1 287	0.0%	
PR PEUJARD	Bellue	13 064	18 787	43.8%	
PR LA LANDE DE FRONSAC	Vincenot	37 149	37 149	0.0%	
PR ST GERVAIS	Lyre St Gervais	2 258	2 258	0.0%	
	Fond Cailloux				
PR AUBIE ESPESSAS	Puyfaure 1				
PR AUBIE ESPESSAS	Puyfaure 2				
PR AUBIE ESPESSAS	Bufaud				
PR CUBZAC LES PONTS	Résidence Les Moulins				
PR LA LANDE DE FRONSAC	Fontenelle 2				
PR GAURIAGUET	Carbon				
PR VERAC	Collège		ée - Pris sur le du collège.		
PR PEUJARD	Step de Peujard	Ų	la STEP de jard.		
TOTAL	PR	663 926	689 361	3.8%	

III-2-2 Ensemble des sous-produits

Produits de dégrillage et tamisage

La quantité de ces produits ne cesse d'augmenter, surtout du fait de l'installation de tamisage en entrée des stations d'épuration.

Les produits sont évacués et transférés vers des sites agréés.

Graisses

Les graisses des différentes stations du SIAEPA du Cubzadais-Fronsadais sont collectées et traitées sur la station de Porto.

Il n'y a pas eu d'apport de graisses extérieures à la collectivité.

Sables

Les sables des différentes stations du SIAEPA du Cubzadais-Fronsadais sont collectés et lavés à la Station de Porto. Les sables lavés sont évacués par l'entreprise PENA.

Produits de curage

Les produits de curage des réseaux du SIAEPA du Cubzadais-Fronsadais sont collectés puis lavés à la Station de Porto.

Les refus sableux sont évacués par l'entreprise PENA.

Il n'y a pas eu d'apports extérieurs au SIAEPA.

III-3 Le bilan annuel des stations de traitement

III-3-1 Station d'épuration de PORTO



○ CHARGE HYDRAULIQUE

Charge hydraulique	2020	2021	Evolution
Volume d'eaux usées traitées (m3/an)	1 074 437	1 153 080	7.32%
Dont Volume Matières de vidanges traitées (m3/an)	5 174	5 632	8.86%
Débit moyen journalier (m3/j)	2 944	3 159	7.32%
Volume by-passé (m3/an)	46 640	252	-99.46%
Débit moyen journalier sur le mois le plus sec (m3/j)	1 968	2 311	17.43%
Débit moyen sur le mois le plus pluvieux (m3/j)	3 911	4 030	3.04%

○ CHARGE POLLUANTE

Charges moyennes (kg/j)	DBO5	DCO	DCO/DBO5	MEST	NGL	Pt
Entrée Station	798.00	2 070.00	2.59	1 034.00	215.00	24.00
Sortie Station	11.15	99.70		19.26	31.74	10.44
Rendement épuratoire	99%	95%		98%	85%	57%
Rendement minimum exigé	80%	75%		90%	-	-

○ AUTOSURVEILLANCE ET BILANS DE FONCTIONNEMENT

Objet	2020	2021	Evolution
Nombre d'analyses d'autosurveillance effectuées	24	52	116.67%
Nombre de bilans de fonctionnement sur 24h réalisés	24	52	116.67%

Les rendements épuratoires de la station sont satisfaisants et répondent aux exigences de l'Arrêté de rejet.

⇒ FILIERE BOUES

Le traitement biologique génère des déchets couramment appelés *Boues* qui doivent être récupérées, traitées, stockées, évacuées et si possible valorisées selon les modalités définies par arrêté préfectoral.

Traitement des boues	2020	2021	Evolution
Volume extrait de boues liquides (m3/an)	17 315	50 314	190.58%
Concentration g/l	18.00	8.80	-51.11%
Quantité de Matières sèches (tonnes/an)	325.73	411.70	26.39%
Nombre d'analyses effectuées	7	11	57.14%
Taux de conformité	100%	100%	0.00%
Destination des boues	PAPREC	PAPREC	
Quantité de boues évacuées selon une filière conforme (T de MS)	490.74	548.84	11.84%

Produits externes	2020	2021	Evolution
Boues des autres stations d'épuration en M3	7 740	8 735	12.86%
Matières de vidanges en M3	5 174	5 632	8.86%
Refus de dégrillage (tonnes/an)	94	113	20.41%
Sable en (m3/an)	87	64	-26.65%
Graisses en (m3/an)	33	67	103.03%

La station reçoit également depuis septembre 2007 des matières de vidange ainsi que des graisses extérieures.

L'apport des matières de vidange représente une part non négligeable de la charge polluante reçue par la station contrairement à l'apport des graisses.

Pour 2021, la station a reçu un volume de 5 632 m3 de matières de vidange, en hausse par rapport à 2020.

Produits de traitement	2020	2021	Evolution
Polymères (kg/an)	16 800	18 200	8.33%

⇒ RECHERCHE EAUX CLAIRES PARASITES

A l'aide de la sectorisation du réseau d'assainissement, Sogedo surveille le fonctionnement du parc de poste de refoulement et entreprend des recherches d'entrée d'eaux claires parasites sur le réseau.





⇒ SYSTEME DE COLLECTE

Votre système de collecte est caractérisé par les données suivantes :

Charge hydraulique	2020	2021	Evolution
Volume déversé au milieu naturel au niveau des DO et TP du réseau soumis à autosurveillance (m3/an) = A1	0	0	
Volume by-passé en entrée de STEP (m3/an) = A2	46 640	252	-99.46%
Volume traité par la STEP (m3/an) = A3	1 074 437	1 153 080	7.32%
Volume facturé Secteur de Porto	751 559	832 133	10.72%
Eaux claires parasites collectées = ECL = A1+A2+A3-Volume facturé	369 518	321 199	-13.08%
% Eaux claires parasites collectées : ECL / (A1+A2+A3)	33%	28%	-15.51%

III-3-2 Station d'épuration de PEUJARD



2

Charge hydraulique	2020	2021	Evolution
Volume d'eaux usées traitées (m3/an)	197 121	211 230	7.2%
Débit moyen journalier (m3/j)	651	661	1.5%
Volume by-passé (m3/an)	13 256	9 831	-25.8%
Débit moyen journalier sur le mois le plus sec (m3/j)	464	511	10.1%
Débit moyen sur le mois le plus pluvieux (m3/j)	876	947	8.1%

○ CHARGE HYDRAULIQUE

Charge hydraulique	2020	2021	Evolution
Volume d'eaux usées traitées (m3/an)	197 121	211 230	7.2%
Débit moyen journalier (m3/j)	651	661	1.5%
Volume by-passé (m3/an)	13 256	9 831	-25.8%
Débit moyen journalier sur le mois le plus sec (m3/j)	464	511	10.1%
Débit moyen sur le mois le plus pluvieux (m3/j)	876	947	8.1%

CHARGE POLLUANTE

Charges moyennes (kg/j)	DBO5	DCO	DCO/DBO5	MEST	NGL	Pt
Entrée Station	217.78	458.47	2.11	219.35	61.23	6.44
Sortie Station	10.01	36.25		16.88	11.87	2.18
Rendement épuratoire	95%	92%		92%	81%	ND
Rendement minimum exigé	70%	75%		90%	-	-

⇒ AUTOSURVEILLANCE ET BILANS DE FONCTIONNEMENT

Objet	2020	2021	Evolution
Nombre d'analyses d'autosurveillance effectuées	12	12	0.0%
Nombre de bilans de fonctionnement sur 24h réalisés	12	12	0.0%

En 2021, la station a été 100% du temps en surcharge hydraulique.

Lors des épisodes pluvieux il y a de forts à-coups hydrauliques et un by pass important. Ceci a entrainé une non-conformité en MES sur le rejet.

Pour rappel, le rejet de la station a été déplacé en Dordogne et il est prévu une destruction de cette station et un transfert des effluents vers le nouveau step de Porto en 2022.

Le transfert se fait via le nouveau PR Peyrot (Débit max de 180 m3/h) qui est équipé d'un trop plein déversant vers la Dordogne.

Le déversoir est calibré pour limiter le débit entrant dans le PR à 180 m3/h.

⇒ FILIERE BOUES



Le traitement biologique génère des déchets couramment appelés *Boues* qui doivent être récupérées, traitées, stockées, évacuées et si possible valorisées selon les modalités définies par arrêté préfectoral.

Traitement des boues	2020	2021	Evolution
Volume extrait de boues liquides (m3/an)	4 876	5 124	5.1%
Concentration g/l	9.00	9.00	0.0%
Quantité de Matières sèches (tonnes/an)	46.08	44.49	-3.5%
Nombre d'analyses effectuées	4	4	0.0%
Taux de conformité	100%	100%	0.0%
Destination des boues	Porto	Porto	

Produits de traitement	2020	2021	Evolution
Polymères (kg/an)	525	600	14.3%





○ CHARGE HYDRAULIQUE

Charge hydraulique	2020	2021	Evolution
Volume d'eaux usées traitées (m3/an)	151 836	177 891	17.16%
Dont Volume d'eaux usées traitées (m3/an) St Mariens	26 564	5 949	-77.61%
Débit moyen journalier (m3/j)	416	376	-9.62%
Volume by-passé (m3/an)	306	302	-1.31%
Débit moyen journalier sur le mois le plus sec (m3/j)	311	281	-9.65%
Débit moyen sur le mois le plus pluvieux (m3/j)	603	600	-0.50%

Le canal de sortie ne permet pas d'obtenir une bonne mesure en sortie, ce qui explique le manque de pertinence des volumes par rapport à la pluviométrie.

○ CHARGE POLLUANTE

Charges moyennes (kg/j)	DBO5	DCO	DCO/DBO5	MEST	NGL	Pt
Entrée Station	124.37	265.17	2.13	107.35	26.59	2.68
Sortie Station	7.60	36.56		9.80	12.57	1.08
Rendement épuratoire	94%	86%		91%	53%	60%
Rendement minimum exigé	60%	60%		50%		-

⇒ AUTOSURVEILLANCE ET BILANS DE FONCTIONNEMENT

Objet	2020	2021	Evolution
Nombre d'analyses d'autosurveillance effectuées	12	12	0.0%
Nombre de bilans de fonctionnement sur 24h réalisés	12	12	0.0%

La station est aujourd'hui à saturation, à la fois d'un point de vu organique mais également hydraulique. Les résultats analytiques témoignent de cette arrivée à saturation.

La création d'une nouvelle STEP sur St Mariens en 2021 n'a que très peu soulagé hydrauliquement la STEP de Cavignac.

La rénovation de la station est en projet (lancement du diagnostic du système assainissement en 2022). Le réseau reste très sensible aux eaux claires parasites de type météorique, ce qui provoque régulièrement des à-coups hydrauliques conséquents.

Dans ces cas-là, le bassin tampon joue bien son rôle et limite l'impact de ces eaux claires parasites.

⇒ FILIERE BOUES

Le traitement biologique génère des déchets couramment appelés *Boues* qui doivent être récupérées, traitées, stockées, évacuées et si possible valorisées selon les modalités définies par arrêté préfectoral.

Traitement des boues	2020	2021	Evolution
Volume extrait de boues liquides (m3/an)	3 039	2 436	-19.8%
Concentration g/l	8.50	10.10	18.8%
Quantité de Matières sèches (tonnes/an)	26.31	25.49	-3.1%
Nombre d'analyses effectuées	2	2	0.0%
Taux de conformité	100%	100%	0.0%
Destination des boues	Porto	Porto	

III-3-4 Station d'épuration de LUGON



CHARGE HYDRAULIQUE

Charge hydraulique	2020	2021	Evolution
Volume d'eaux usées traitées (m3/an)	232 230	235 341	1.34%
Débit moyen journalier (m3/j)	633	645	1.90%
Volume by-passé (m3/an)	1 460	2 690	84.25%
Débit moyen journalier sur le mois le plus sec (m3/j)	404	427	5.69%
Débit moyen sur le mois le plus pluvieux (m3/j)	1 134	1 184	4.41%

L'augmentation des phénomènes extrêmes au début d'année 2021 (50% du volume du by-pass durant le mois de Janvier et Février 2021) a contribué au déversement d'eau non traitée. Pour rappel les eaux de by-pass sont prétraitées et aérées afin de limiter l'impact sur le milieu naturel.

○ CHARGE POLLUANTE

Charges moyennes (kg/j)	DBO5	DCO	DCO/DBO5	MEST	NGL	Pt
Entrée Station	157.64	363.01	2.30	167.02	48.08	5.06
Sortie Station	1.31	11.81		2.18	2.18	0.02
Rendement épuratoire	99%	97%		99%	95%	100%
Rendement minimum exigé	70%	75%		90%	-	-

L'ensemble des concentrations mesurées témoignent d'un très bon fonctionnement de l'installation.

○ AUTOSURVEILLANCE ET BILANS DE FONCTIONNEMENT

Objet	2020	2021	Evolution
Nombre d'analyses d'autosurveillance effectuées	12	12	0.0%
Nombre de bilans de fonctionnement sur 24h réalisés	12	12	0.0%

La station a présenté des résultats conformes pour 12 bilans sur 12. Très bon fonctionnement de l'installation sur 2021.

Le réseau reste sensible aux eaux claires parasites, mais le système de traitement ne s'en trouve pas perturbé pour autant.

⇒ FILIERE BOUES

Le traitement biologique génère des déchets couramment appelés *Boues* qui doivent être récupérées, traitées, stockées, évacuées et si possible valorisées selon les modalités définies par arrêté préfectoral.

Traitement des boues	2020	2021	Evolution
Volume extrait de boues liquides (m3/an)	4 058	5 039	24.2%
Concentration g/l	11.20	10.50	-6.2%
Quantité de Matières sèches (tonnes/an)	41.65	52.98	27.2%
Nombre d'analyses effectuées	4	4	0.0%
Taux de conformité	100%	100%	0.0%
Destination des boues	Porto	Porto	

III-3-5 Station d'épuration de GALGON



○ CHARGE HYDRAULIQUE

Charge hydraulique	2020	2021	Evolution
Volume d'eaux usées traitées (m3/an)	128 273		-100%
Débit moyen journalier (m3/j)	338		-100%
Volume by-passé (m3/an)	Non mesuré		-
Débit moyen journalier sur le mois le plus sec (m3/j)	197		-100%
Débit moyen sur le mois le plus pluvieux (m3/j)	629		-100%

○ CHARGE POLLUANTE

Charges moyennes (kg/j)	DBO5	DCO	DCO/DBO5	MEST	NGL	Pt
Entrée Station	94.20	220.02	2.34	98.71	23.06	1.99
Sortie Station	1.22	9.23		2.81	4.58	0.25
Rendement épuratoire	99%	96%		97%	80%	87%
Rendement minimum exigé	80%	75%		90%	-	-

○ AUTOSURVEILLANCE ET BILANS DE FONCTIONNEMENT

Objet	2020	2021	Evolution
Nombre d'analyses d'autosurveillance effectuées	12	12	0.0%
Nombre de bilans de fonctionnement sur 24h réalisés	12	12	0.0%

Bien qu'elle reste ponctuellement perturbée par des entrées d'eaux claires parasites, la station d'épuration de Galgon a présenté un bon fonctionnement en 2021.

A noter qu'un projet de mise en place d'un bassin tampon est à l'étude.

⇒ FILIERE BOUES

Le traitement biologique génère des déchets couramment appelés *Boues* qui doivent être récupérées, traitées, stockées, évacuées et si possible valorisées selon les modalités définies par arrêté préfectoral.

Traitement des boues	2020	2021	Evolution
Volume extrait de boues liquides (m3/an)	3 682	2 564	-30.4%
Concentration g/l	9.10	9.60	5.5%
Quantité de Matières sèches (tonnes/an)	33.17	23.41	-29.4%
Nombre d'analyses effectuées	4	4	0.0%
Taux de conformité	100%	100%	0.0%
Destination des boues	Porto	Porto	

III-3-6 Station d'épuration de FRONSAC



○ CHARGE HYDRAULIQUE

Charge hydraulique	2020	2021	Evolution
Volume d'eaux usées traitées (m3/an)	57 423	61 783	7.6%
Débit moyen journalier (m3/j)	156	153	-1.9%
Volume by-passé (m3/an)	-	-	-
Débit moyen journalier sur le mois le plus sec (m3/j)	133	128	-3.8%
Débit moyen sur le mois le plus pluvieux (m3/j)	216	241	11.6%

○ CHARGE POLLUANTE

Charges moyennes (kg/j)	DBO5	DCO	DCO/DBO5	MEST	NGL	Pt
Entrée Station	39.68	85.04	2.14	31.14	10.85	1.10
Sortie Station	0.42	3.27		0.64	0.73	0.42
Rendement épuratoire	99%	96%		98%	93%	62%
Rendement minimum exigé	60%	60%		50%	-	-

○ AUTOSURVEILLANCE ET BILANS DE FONCTIONNEMENT

Objet	2020	2021	Evolution
Nombre d'analyses d'autosurveillance effectuées	2	2	0.0%
Nombre de bilans de fonctionnement sur 24h réalisés	2	2	0.0%

La station a présenté des résultats conformes pour deux bilans sur deux.

⇒ FILIERE BOUES

Le traitement biologique génère des déchets couramment appelés *Boues* qui doivent être récupérées, traitées, stockées, évacuées et si possible valorisées selon les modalités définies par arrêté préfectoral.

Traitement des boues		2021	Evolution
Volume extrait de boues liquides (m3/an)		2 307	10.6%
Concentration g/l	7.60	6.00	-21.1%
Quantité de Matières sèches (tonnes/an)	16.89	14.54	-13.9%
Nombre d'analyses effectuées	2	2	0.0%
Taux de conformité	100%	100%	0.0%
Destination des boues	Porto	Porto	

III-3-7 Station d'épuration de SAINT ROMAIN LA VIRVEE



CHARGE HYDRAULIQUE

Charge hydraulique	2020	2021	Evolution
Volume d'eaux usées traitées (m3/an)	38 830	41 870	7.8%
Débit moyen journalier (m3/j)	92	91	-1.1%
Volume by-passé (m3/an)	-		-
Débit moyen journalier sur le mois le plus sec (m3/j)	58	64	10.3%
Débit moyen sur le mois le plus pluvieux (m3/j)	131	165	26.0%

CHARGE POLLUANTE

Charges moyennes (kg/j)	DBO5	DCO	DCO/DBO5	MEST	NGL	Pt
Entrée Station	75.37	155.00	2.06	81.18	18.42	1.90
Sortie Station	2.19	10.90		15.24	4.56	0.99
Rendement épuratoire	97%	93%		81%	75%	48%
Rendement minimum exigé	60%	60%		50%	-	•

AUTOSURVEILLANCE ET BILANS DE FONCTIONNEMENT

Objet	2020	2021	Evolution
Nombre d'analyses d'autosurveillance effectuées	1	1	0.0%
Nombre de bilans de fonctionnement sur 24h réalisés	1	1	0.0%

Bilan analytique conforme pour l'année 2021.

⇒ FILIERE BOUES

Le traitement biologique génère des déchets couramment appelés *Boues* qui doivent être récupérées, traitées, stockées, évacuées et si possible valorisées selon les modalités définies par arrêté préfectoral.

Les boues sont retenues sur les lits de roseaux. Les lits de roseaux sont faucardés une fois par an.

III-3-8 Station d'épuration de PERISSAC



○ CHARGE HYDRAULIQUE

Charge hydraulique	2020	2021	Evolution
Volume d'eaux usées traitées (m3/an)	22 812	25 365	11.2%
Débit moyen journalier (m3/j)	62	70	12.9%
Volume by-passé (m3/an)	-	-	-
Débit moyen journalier sur le mois le plus sec (m3/j)	34	34	0.0%
Débit moyen sur le mois le plus pluvieux (m3/j)	102	103	1.0%

^{*:} Pour les petites unités d'épuration, les volumes traités ne sont pas mesurés. Les volumes sont des estimations avec les débits des pompes.

○ CHARGE POLLUANTE

Charges moyennes (kg/j)	DBO5	DCO	DCO/DBO5	MEST	NGL	Pt
Entrée Station	7.71	28.18	3.65	6.78	3.64	0.33
Sortie Station	1.19	6.50		1.19	4.08	0.59
Rendement épuratoire	85%	77%		82%	-12%	-79%
Rendement minimum exigé	60%	60%		40%	-	-

⇒ AUTOSURVEILLANCE ET BILANS DE FONCTIONNEMENT

Objet	2020	2021	Evolution
Nombre d'analyses d'autosurveillance effectuées	1	1	0%
Nombre de bilans de fonctionnement sur 24h réalisés	1	1	0%

La station a été réhabilitée entre septembre et décembre 2017.

Depuis cette période, une mise en charge des lits plantés de roseaux est régulièrement observée. Le traitement s'en trouve donc fortement impacté avec un traitement partiel des matières organiques et azotées.

L'impact des eaux claires parasites est significatif. Cela participe à la dégradation des performances de la station.

Un diagnostic assainissement est en cours en 2021.

⇒ FILIERE BOUES

Le traitement biologique génère des déchets couramment appelés Boues qui doivent être récupérées, traitées, stockées, évacuées et si possible valorisées selon les modalités définies par arrêté préfectoral.

Les boues sont retenues sur les lits de roseaux. Les lits de roseaux seront faucardés une fois par an.

III-3-9 Station d'épuration de VILLEGOUGE



○ CHARGE HYDRAULIQUE

Charge hydraulique	2020	2021	Evolution
Volume d'eaux usées traitées (m3/an)	25 355	25 155	-0.8%
Débit moyen journalier (m3/j)	83	83	0.0%
Volume by-passé (m3/an)			-

○ CHARGE POLLUANTE

Charges moyennes (kg/j)	DBO5	DCO	DCO/DBO5	MEST	NGL	Pt
Entrée Station	18.77	43.24	2.30	40.13	6.26	0.48
Sortie Station	0.01	0.06		0.01	0.03	0.00
Rendement épuratoire	100%	100%		100%	100%	100%
Rendement minimum exigé	60%	60%		50%	-	-

○ AUTOSURVEILLANCE ET BILANS DE FONCTIONNEMENT

Objet	2020	2021	Evolution
Nombre d'analyses d'autosurveillance effectuées	1	1	0.0%
Nombre de bilans de fonctionnement sur 24h réalisés	1	1	0.0%

Les rejets sont conformes.

⇒ FILIERE BOUES

Le traitement biologique génère des déchets couramment appelés Boues qui doivent être récupérées, traitées, stockées, évacuées et si possible valorisées selon les modalités définies par arrêté préfectoral. Depuis les travaux de modification des lagunes faits en 2006, les boues s'accumulent normalement au fond des bassins.

Nous avons effectué une bathymétrie en 2017 qui ne concluait pas sur la nécessité de curer les lagunes (17 à 19% de boues).

III-3-10 Station d'épuration de PRIGNAC-ET-MARCAMPS



○ CHARGE HYDRAULIQUE

Charge hydraulique	2020	2021	Evolution
Volume d'eaux usées traitées (m3/an)		62 949	22.0%
Débit moyen journalier (m3/j)	141	172	22.0%
Volume by-passé (m3/an)			-
Débit moyen journalier sur le mois le plus sec (m3/j)	111	138	24.3%
Débit moyen sur le mois le plus pluvieux (m3/j)	197	220	11.7%

CHARGE POLLUANTE

Charges moyennes (kg/j)	DBO5	DCO	DCO/DBO5	MEST	NGL	Pt
Entrée Station	75.37	155.00	2.06	81.18	18.42	1.90
Sortie Station	0.99	10.90		15.24	4.56	0.99
Rendement épuratoire	99%	93%		81%	75%	48%
Rendement minimum exigé	60%	60%		50%	60%	

Les capacités épuratoires de la station permettent de respecter les rendements exigés.

⇒ AUTOSURVEILLANCE ET BILANS DE FONCTIONNEMENT

Objet	2020	2021	Evolution
Nombre d'analyses d'autosurveillance effectuées	2	2	0.0%
Nombre de bilans de fonctionnement sur 24h réalisés	2	2	0.0%

Les bilans analytiques sont conformes pour l'année 2021.

⇒ FILIERE BOUES

Le traitement biologique génère des déchets couramment appelés *Boues* qui doivent être récupérées, traitées, stockées, évacuées et si possible valorisées selon les modalités définies par arrêté préfectoral.

Une bathymétrie a été réalisée en 2017 indiquant une charge de boues de 18% dans le premier bassin, 17% dans le deuxième, 21% dans le troisième et 20% dans le quatrième.

Les ragondins endommagent fortement les différentes digues encadrant les bassins.

La Mairie de Prignac et Marcamps est chargée du piégeage des nuisibles.

III-3-11 Station d'épuration de VERAC



○ CHARGE HYDRAULIQUE

Charge hydraulique	2020	2021	Evolution
Volume d'eaux usées traitées (m3/an)	Pas de mesure	Pas de mesure	
Débit moyen journalier (m3/j)	Pas de mesure	Pas de mesure	
Volume by-passé (m3/an)			

Il n'y a aucun moyen de mesurer les volumes entrants et sortants de la station puisque son fonctionnement est intégralement gravitaire.

○ CHARGE POLLUANTE

Charges moyennes (kg/j)	DBO5	DCO	DCO/DBO5	MEST	NGL	Pt
Entrée Station	44.81	88.57	1.98	36.51	5.41	0.88
Sortie Station	0.87	5.78		1.08	0.33	0.22
Rendement épuratoire	98%	93%		97%	94%	75%
Rendement minimum exigé	60%	60%		50%	-	-

○ AUTOSURVEILLANCE ET BILANS DE FONCTIONNEMENT

Objet	2020	2021	Evolution
Nombre d'analyses d'autosurveillance effectuées	1	1	0.00%
Nombre de bilans de fonctionnement sur 24h réalisés	1	1	0.00%

Le bilan analytique est conforme pour l'année 2021.

⇒ FILIERE BOUES

Le traitement biologique génère des déchets couramment appelés *Boues* qui doivent être récupérées, traitées, stockées, évacuées et si possible valorisées selon les modalités définies par arrêté préfectoral.

Les boues sont stockées dans les lagunes en fond de bassin.

IV - LES INTERVENTIONS DE L'ANNEE 2021

IV-1 Les interventions sur les ouvrages d'assainissement

IV-1-1 Opérations de programme de renouvellement

			2021
Lieu	Description de l'opération	Nature	Montant € HT
Station d'épuration			
STEP Cavignac	pompe entrée 1	Programme	3 742 €
STEP Porto	Préleveur ancienne file	Programme	7 879€
	Total STEP		11 621 €
Poste de refoulement			
PR Rue de Cros	Pompe 1	Programme	3 942.00 €
PR Joffret	Pompe 1	Programme	1 996.00 €
PR Baudet	Pompe 1	Programme	1 996.00 €
PR Feuillade	Télésurveillance + sonde	Programme	2 445.00 €
PR Portelette	Pompe 2	Programme	2 414.00 €
PR Barroulley	Pompe 1	Programme	6 108.00 €
PR du Jonc	Pompe 1	Programme	2 848.00 €
PR Résidence de la Tour	Pompe 1	Programme	2 848.00 €
PR Lurzines	Pompe 2	Programme	2 414.00 €
PR Abattoir	Pompe 1	Programme	1 689.00 €
PR Galard	Pompe 2	Programme	5 115.00 €
Total PR		33 815 €	
		TOTAL	45 436.0 €

IV-1-2 Opérations de garantie de renouvellement

			2021		
Lieu	Description de l'opération	Nature	Montant € HT		
Station d'épuration					
STEP Peujard	Pompe de relevèment 1	Garantie	2 414 €		
STEP Lugon	Pompe doseuse polymères	Garantie	2 733 €		
STEP Fronsac	Pompe doseuse polymères	Garantie	2 508 €		
STEP Porto	Diffuseurs	Garantie	48 789 €		
STEP Peujard	Pompe de relevèment 2	Garantie	2 414 €		
STEP Porto	2 Surpresseurs d'aération à la place des 3 en place	Garantie	26 688 €		
STEP Lugon	roue clarificateur	Garantie	549 €		
STEP Cavignac	sonde de niveau US + transmetteur	Garantie	4 200 €		
	TOTAL STEP		90 295 €		
Poste de refoulement					
PR Murailles	Télésurveillance + sonde	Garantie	2 445 €		
PR Portelette	Pompe de relevèment 1	Garantie	2 414 €		
PR Feuillade	Pompe de relevèment 1	Garantie	6 108 €		

		TOTAL	117 305.0 €
TOTAL PR		_	27 010 €
PR le Basque	Sonde	Garantie	
PR Lavoir St Laurent	Sonde	Garantie	629 €
PR sable	Sonde	Garantie	629€
PR Portellete - rue des Roses	Sonde	Garantie	629€
PR Conseillant	Sonde	Garantie	629 €
PR Conseillant	Pompe de relevèment 1	Garantie	6 108 €
PR Résidence de la Tour	Pompe de relevèment 2	Garantie	2 848 €
PR Lavandière	Pompe de relevèment 2	Garantie	3 942 €

IV-2 Les interventions sur le réseau d'assainissement

IV-2-1 Opérations de curage

De manière à assurer un écoulement optimal des effluents, un curage préventif a été réalisé comme suit :

Curage préventif	2020	2021	Evolution
Réseau			
Eaux usées (ml)	30 952	28 414	-8.20%
TOTAL	30 952	28 414	-8.20%
Ouvrages singuliers			
Postes de relèvement (nb) *	246	246	0.00%
TOTAL	246	246	0.00%

(*) Les postes de refoulement peuvent être curés entre 2 et 5 fois par an suivant leur type et leur taux d'encrassement. Depuis la mise en place de l'ISO 9001, cette valeur est suivie précisément sur chaque site de traitement (anciennement estimée dans les RAD).

Commune	Linéaires curés (ml)
ASQUES	0
CADILLAC EN FRONSADAIS	0
CAVIGNAC	2 350
CEZAC	0
CUBNEZAIS	1 705
CUBZAC LES PONTS	2 697
FRONSAC	1 215
GALGON	855
GAURIAGUET	1 298
LA LANDE DE FRONSAC	0
LA RIVIERE	0
LUGON ET L'ILE DU CARNAY	4 371

MARSAS	1 010
PERISSAC	478
PEUJARD	318
PRIGNAC ET MARCAMPS	0
SALIGNAC	0
SAINT ANDRE DE CUBZAC	8 030
SAINT GERMAIN DE LA RIVIERE	0
SAINT GERVAIS	1 620
SAINT LAURENT D'ARCE	0
SAINT MICHEL DE FRONSAC	330
SAINT ROMAIN LA VIRVEE	0
VAL DE VIRVEE	1 107
VERAC	0
VILLEGOUGE	400
VIRSAC	630
TOTAL	28 414

En application de l'Arrêté Ministériel du 2 mai 2007, les secteurs de collecte des eaux usées (unitaires ou séparatifs EU) nécessitant au moins deux interventions par an (préventives ou curatives) font l'objet d'un *indicateur de performance* présenté ci-dessous :

Nombre de secteurs nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	2020	2021	Evolution
Nombre de secteurs recensés	10	10	0.00%
Linéaire Réseaux Séparatifs et Unitaires (km)	223	228	2.24%
TOTAL	4.5	4.4	-2.19%

IV-2-2 Opérations de désobstruction

Certains désordres sur le réseau de collecte ont nécessité une intervention ponctuelle et rapide. Un récapitulatif des interventions menées cette année est présenté ci-dessous :

Désobstructions	2020	2021	Evolution
Eaux usées (nb)	10	15	50.0%
Branchements EU (nb)	33	84	154.5%
TOTAL	43	99	130.2%

IV-2-3 Débordements chez les usagers

En application de l'Arrêté Ministériel du 2 mai 2007, sont recensés les débordements et inondations d'effluents chez les usagers. Ils sont mesurés par un *indicateur de performance* défini par le nombre de demandes d'indemnisation présentées par des tiers ramené au millier d'habitants desservis :

Taux de débordement des effluents chez les usagers	2020	2021	Evolution
Demandes d'indemnisation	0	3	0.0%
Nombre d'habitants desservis (donnée INSEE)	32 159	34 680	7.8%
Taux de débordement des effluents (Nb / 1000 hab)	0.00	0.09	0.0%

IV-3 Le suivi des travaux de la collectivité

Les travaux réalisés sur les installations de la Collectivité font l'objet d'un accompagnement de la part de nos services à toutes les phases de leur réalisation (projet, avancement, réception).

Nous rappelons que les nouvelles installations n'intègrent le patrimoine affermé qu'après fourniture des plans de récolement par les entreprises mandatées et réception des travaux par le maître d'ouvrage.

L'ensemble des autres travaux réalisés par le Syndicat dans le cadre du renouvellement des canalisations en 2021 est présenté ci-après :

Liste des canalisations renouvelés et extensions de réseau (Syndicat)

Commune	Adresse	Туре	Linéair e (ml)	Diamètr e	Matériau
Cézac	RUE ADRIEN NIAUD	Extension	42	200	PVC
La Lande de Fronsac	NIOTTET BRANDA	Extension	1 800	200	PVC
Cubzac Les Ponts	STEP de Porto-Rejet	Renouvellement	430	600	Fonte
	TOTAL		2 272		

Liste des branchements neuf des canalisations renouvelés et extensions de réseau (Syndicat)

Commune	Adresse	Nombre
Cézac	RUE ADRIEN NIAUD	1
La Lande de Fronsac	NIOTTET BRANDA	94
тс	TOTAL	

Liste des extensions de réseau par les Lotissements

Communes	Nom et adresse du Lotissement	Linéaire réseau ASS (m)	Nombre de branchement ASS
AUBIE ET ESPESSAS	Lotissement Les Jardins d'Espessas	242	25
AUDIE ET ESPESSAS	Rue Fond d'Aubert	242	25
CUBNEZAIS	Lotissement Le Domaine de la Croix de Merlet	204	21
	Rue des Mésanges		
CUBZAC LES PONTS	Lotissement Les Côteaux de Mastas	205	12
COBZAC LES PONTS	Allée des vignes	203	12
	Extension ZAC de Bois Milon		
	- Rue Alice Guy]	
	- Rue Lucie Dillon	493	36
SAINT ANDRE DE CUBZAC	- Rue Berthe Morisot		
SAINT ANDRE DE COBZAC	- Rue Jeanne Barret		
	Lotissement l'Ecrin du Plantey	185	21
	Rue Alexandre Nicolaï - Chemin de Patoche	105	21
MARSAS	Lotissement Les Vignes	163	7
IVIANSAS	Rue Jean de Combret	105	,
GAURIAGUET	Lotissement de la Muscadelle	125	7
GAORIAGUET	Impasse Baillargeau - Allée de la Muscadelle	123	,
PRIGNAC ET MARCAMPS	Lotissement Chemin de Saint André	121	12
Chemin de Guit		121	12
SAINT LAURENT D'ARCE	Lotissement Les Faures		14
SAINT LAURENT D'ARCE	Route des Faures	144	14
TOTAL		1 882	155

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est défini par le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de conduites renouvelées au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections remplacées à l'identique ou renforcées, ainsi que les sections réhabilitées.

Récapitulatif des travaux réceptionnés	2017	2018	2019	2020	2021	Moyenne annuelle (sur 5 ans)
Renouvellement branchements (nb)	7	0	89	18	95	35
Extensions de réseau (km)	3.149	3.021	1.307	4.217	1.842	3.249
Renouvellement de réseau (km)	0.000	0.022	1.380	0.864	0.430	0.466
Total Annuel (km)	3.149	3.043	2.687	5.081	2.272	3.714

Indicateurs des réseaux de collecte	2020	2021
Longueur du réseau gravitaire (km)	223.07	224.88
Longueur du réseau de refoulement (km)	62.94	64.46
Longueur totale du réseau (km)	286.02	289.34
Taux moyen d'extension du réseau (%)	1.54%	1.20%
Taux moyen de renouvellement du réseau (%)	0.25%	0.24%

IV-4 Les réponses aux DT-DICT

Gestion des DICT	2020	2021	Evolution
Nombre de DICT traitées	550	195	-64.55%
Nombre d'ATU traitées	63	9	-85.71%
Nombre de DT-DICT traitées	893	185	-79.28%
Nombre de DT traitées	662	242	-63.44%
Nombre de DICT émises	3	1	-
Nombre d'ATU émises	254	187	-26.38%
Nombre de DT DICT émises	5	3	-40.00%
Nombre de DT émises	247	221	-10.53%



V – FACTURATION ET BILAN FINANCIER

V-1 Tarif pour une consommation de 120 m3/an

INDICATEURS FINANCIERS

SIAEPA DU CUBZADAIS FRONSADAIS

SIMULATION DE FACTURE POUR UNE CONSOMMATION ANNUELLE DE 120 M³

	QUAN		P.U.		MONTA	ANT HT
Service de l'Assainissement	TITE	01/01/21	01/01/22	Ecart %	01/01/21	01/01/22
SOGEDO EXPLOITATION						
Prime Fixe (pour l'année)	1	30.360 €	31.640 €	4.2%	30.36 €	31.64 €
Consommation (m ³)	120	0.759 €	0.791 €	4.2%	91.08€	94.92€
COLLECTIVITE						
Prime Fixe (pour l'année)	1	20.400 €	20.400 €	0.0%	20.40 €	20.40€
Part Collectivité (m³)	120	1.408 €	1.408 €	0.0%	168.96 €	168.96 €
<u>TIERS</u>						
Modernisation des réseaux de collecte (m³)						
	120	0.250 €	0.250 €	0.0%	30.00€	30.00€
TVA		40.000/	40.000/	0.00/	04.000.6	0.4.500.6
		10.00%	10.00%	0.0%	34.080 €	34.592 €
MONTANT TTC DE LA FACTURE				1.5%	374.88 €	380.51 €
MONTANT TTC DU M3 HORS PRIME FIXE				1.3%	2.659 €	2.694 €
MONTANT TTC DU M ³ AVEC PRIME FIXE				1.5%	3.124 €	3.171 €

V-2 Facturation

Tous les ans, les abonnés reçoivent deux factures :

- une première en Mai et Juin correspondant à une estimation de leur consommation une seconde en Novembre et Décembre basée sur la relève des compteurs.



Volumes Assainissement facturés internes	2020	2021	Evolution
TOTAL	1 554 936	1 589 120	2.20%

Gestion des Abonnés	2020	2021	Evolution
Facturation :			
Nombre de factures émises :	33 293	33 562	0.81%
Relances :			
Nombre de relances simples :	4 971	5 537	11.39%
Nombre de relances majorées :	2 182	3 514	61.04%
Contentieux en cours :			
Nombre :	237	349	47.26%
Montant (part fermière) en € :	385 184	152 774	-60.34%

V-3 Situation sur l'exercice

SOGEDO s'emploie à effectuer les démarches nécessaires afin de recouvrir au paiement des factures émises auprès des usagers.

Le tableau suivant est un récapitulatif des créances non soldées au 31 décembre portant sur l'année précédente :

Exercice précédent	2020	2021
Nombre de factures émises au 31/12/N-1 :	31 926	32 293
Nombre de factures non soldées au 31/12/N :	1 057	1 462
Montant facturé l'année précédente (€)	5 117 349	5 282 868
Montant impayé au 31/12/N (€):	140 572	159 639
Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente :	2.75%	3.02%

V-4 Ecrêtement et dégrèvement

Selon les justifications apportées par les abonnés attestant d'incidents exceptionnels sur leurs installations intérieures, SOGEDO a procédé à des rabais exceptionnels sur la part fermière, dont une synthèse est présentée dans le tableau ci-dessous :

Demandes d'écrêtement et de dégrèvements Assainissement	2020	2021
Nombre de dossiers traités :	135	65
Volume total écrêté (m3) :	48 812	19 749
Montant global du écrêtement Sogedo (€) :	39 752.11 €	15 858.00 €

Liste des écrêtements et dégrèvements accordés par commune au cours de l'année :

Commune	Nombre de dossiers	Volumes écrêtés ou dégrevés (en m3)	Montant HT
AUBIE ET ESPESSAS	2	624	493.66
CADILLAC EN FRONSADAIS	6	918	731.85
CAVIGNAC	2	229	182.58
CEZAC			
CUBNEZAIS	1	404	319.05
CUBZAC LES PONTS	7	1 861	1 480.77
FRONSAC			
GALGON	6	592	483.35
GAURIAGUET	1	87	67.30
LA LANDE DE FRONSAC	1	572	443.52
LA RIVIERE			
LUGON ET ILE DE CARNAY	3	1 287	1 000.75
MARSAS			
PERISSAC			
PEUJARD	3	289	228.63
PRIGNAC ET MARCAMPS	2	477	380.58
SALIGNAC	2	446	362.53
ST ANDRE DE CUBZAC	25	9 399	7 630.98
ST ANTOINE			
ST GERVAIS	1	313	256.66
ST LAURENT D'ARCE			
ST MICHEL DE FRONSAC			
ST ROMAIN LA VIRVEE	2	2 031	1 615.98
VERAC			
VILLEGOUGE			
VIRSAC	1	220	180.40
Total Général	65	19 749	15 858.59

V-5 Compte rendu financier 2021

COMPTE ANNUEL DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION

Année : 2021

Département : Département Gironde

Centre : Centre de Saint André de Cubzac (C60)

Contrat: S.I.A.E.P.A. du CUBZADAIS FRONSADAIS (C6080050)

En €uros

Libellé	2021
PRODUITS	
Exploitation du service	1 649 812
Part fixe (abonnements)	464 673
Part Consommations	1 185 140
Vente de biométhane	0
Collectivités et autres organismes publics	2 799 630
Travaux attribués à titre exclusif	352 597
Recettes accessoires	152 629
TOTAL DES PRODUITS	4 954 668
CHARGES	
Salaires et Charges	455 769
Exploitation	438 410
Travaux	17 359
Frais de Véhicule	49 055
Exploitation	48 920
Travaux	136
Energie électrique	300 010
Transfert et traitement eaux usées	77.700
Produits de Traitement Analyses	77 708 22 486
Liaisons Télécommunication	22 974
Entretiens et réparations des ouvrages de traitement	167 106
Entretiens et réparations des devauges de traitement Entretiens et réparations des Réseaux, Branchements,	8 853
Travaux Facturables	282 452
Hydrocurage	67 604
Traitement des boues	251 745
Amortissements du matériel d'exploitation et Immobilisations	32 335
Amortissements matériel SOGEDO	17 859
Immobilisations incorporelles	14 476
Dépenses au titre du renouvellement contractuel	162 741
Renouvellement Electromécanique	162 741
Renouvellement Réseau	0
Renouvellement Branchements	0
Facturation, Encaissements, Contentieux	51 228
Frais locaux d'exploitation Impôts et Contribution Economique Territoriale	79 458 22 445
Contribution Economique Territoriale ouvrages	22 443
Contribution Economique Territoriale bureaux	22 445
Autres impôts et taxes (Fonciers)	0
Redevances et Participations Contractuelles	2 243
Frais de Contrôle	0
Autres Redevances (Occupation Domaine Public)	2 243
Collectivités et autres organismes publics	2 799 630
Divers	0
Contribution des services centraux et recherche	179 248
TOTAL DES CHARGES	5 035 090
RESULTAT AVANT IMPOT	-80 421
Impôt sur les sociétés (calcul normatif)	0
RESULTAT	-80 421

VI – LES PROPOSITIONS D'EVOLUTION

VI-1 Stations d'épuration

STEP de Porto

En 2021, la STEP de Porto a été équipée d'une filière de production de biogaz.

Cette installation est très sensible et présente un risque important en terme de sécurité. Le constructeur n'a pas prévu de système de secours par groupe électrogène sur le site. En cas de rupture de l'alimentation électrique, il y a un risque d'effondrement du gazomètre et donc une fuite du biogaz vers le milieu naturel.

Il nous parait essentiel de mettre en place un groupe électrogène d'une puissance de 165 kVA qui permettrait de maintenir un fonctionnement de la station en mode dégradé. Les équipements secourus seraient les suivant :

- Poste d'entrée
- Dégrilleur
- Poste de sortie
- Surpresseur biogaz
- Alimentation de la torchère

STEP de Périssac

Les mesures et les analyses de l'année 2021 montrent que la station est à saturation hydraulique et organique.

Malgré la rénovation de la station en 2017 et les travaux entrepris par SOGEDO pour améliorer le traitement, les performances ne sont pas conformes.

Les résultats de l'étude diagnostique permettront d'orienter les travaux de réhabilitation de la station.



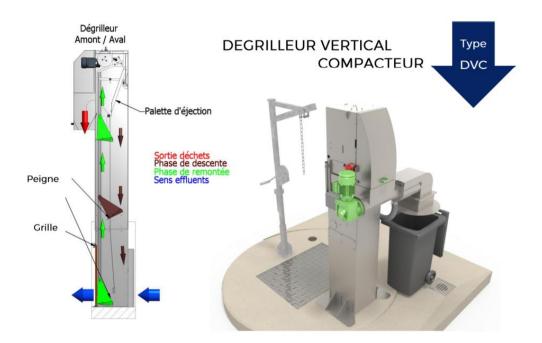
○ STEP de Prignac et Marcamps

Nous observons depuis deux ans une augmentation significative de la fréquence de curage/nettoyage du débourbeur en entrée de la lagune. Nous sommes passés d'un curage semestriel en 2017 à un curage trimestriel en 2019.

De plus la nature de l'effluent semble aussi changer avec davantage de déchets solides.



Nous vous proposons d'installer un dégrilleur en entrée de la lagune. Cette opération permettrait aussi de mettre en place un canal de mesure afin de comptabiliser plus précisément le volume entrant dans la station. Ces équipements demanderaient la création d'une ligne électrique.



VI-2 Réseau de collecte

Le réseau de collecte gravitaire traversant la Commune de Saint André de Cubzac présente des dysfonctionnements. Par temps de forts orages, certains tampons du Chemin de Labry se soulèvent en raison de la pression exercée par l'effluent en quantité trop importante arrivant à la STEP de Porto.

Ces tampons présentent des zones de danger pour les habitants que nos services balisent à chaque épisode orageux.

Une étude sur le redimensionnement du réseau de la commune de St André de Cubzac doit être engagée car le réseau structurant ne supporte plus la charge hydraulique.

⇒ PR Bourlimon – St André de Cubzac

Le poste de relevage de Bourlimon est une installation stratégique pour le transfert des eaux usées vers la station de Porto.

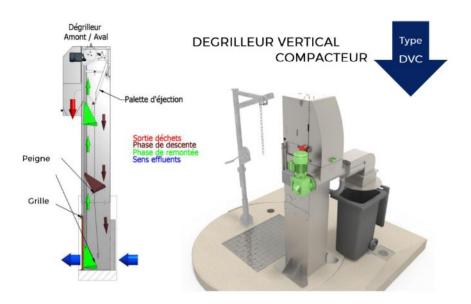
Le PR est nettoyé de manière préventive tous les mois. Malgré cela, il n'est pas rare de constater un bouchage des pompes dû à une importante quantité de filasses.





Nous vous proposons d'installer un dégrilleur en entrée du poste afin de protéger les pompes.

Cet équipement permettra aussi de réduire la quantité de déchet transféré vers le prétraitement de la station de Porto.



⊃ PR L'Oiseau 1 – L'Oiseau :

Nos équipes rencontrent des difficultés pour intervenir sur le poste situé en privé de L'Oiseau 1 à Fronsac (accès difficile et portail fermé).

Il serait opportun d'étudier son déplacement pour en améliorer l'accès et l'exploitation.





PR Bellue - Virsac :

Le PR Bellue est un poste de relèvement stratégique relevant les eaux usées de la STEP de Peujard vers le réseau de la STEP de Porto.

Cet ouvrage ne dispose pas de moyen de secours pouvant palier à une coupure d'énergie. Les habitations sont proches et il existe un risque un débordement (débit de transfert 140 m3/h).

Nous vous proposons d'équiper ce PR d'un groupe électrogène fixe qui sécurisa totalement le fonctionnement.



ANNEXE

ANNEXE 1 : Présentation du Compte Rendu Financier

Présentation du CRF

Le compte rendu financier ci-joint est établi en application des dispositions des article R3131-3 et suivant du Code de la commande publique qui fait obligation au concessionnaire d'un service public de publier un rapport annuel destiné à informer le délégant sur les comptes, la qualité de service et l'exécution du service délégué. Les chiffres de l'année en cours y sont indiqués et ceux de l'année précédente y sont rappelés. La variation constatée (en pourcentage) entre l'année en cours et l'année précédente est systématiquement indiquée.

Modalités d'établissement du CRF et composantes des rubriques

Le CRF regroupe, par nature, l'ensemble des produits et des charges imputables au contrat de délégation de service public permettant de déterminer l'économie du contrat.

Les produits :

Exploitation du service:

Le montant total, hors TVA, des produits d'exploitation (part délégataire) se rapportant à l'exercice. Il est fait, dans la mesure du possible, la différence entre le montant total des abonnements et le montant total des m3 vendus. Les recettes des prestations d'entretien du réseau d'eau pluvial, lorsqu'elles sont prévues au contrat de délégation, sont intégrées dans ce poste. Conformément à la règlementation des entreprises privées, ce montant comprend une part de provision afin d'ajuster le chiffre d'affaires sur une année calendaire. On retrouve également dans ce poste les recettes liées aux prestations de contrôles de conformité des branchements et autres recettes accessoires.

Collectivités et autres organismes publics :

Le montant total, hors TVA, des produits collectés pour le compte de la collectivité délégante ainsi que les produits collectés pour le compte des organismes publics (Il s'agit essentiellement de la redevance de Modernisation des réseaux destinée au financement des Agences de l'Eau).

Travaux exclusifs:

Le montant total HT des travaux facturés réalisés par le centre d'exploitation dans le cadre du contrat, en application du bordereau des prix travaux. Il s'agit essentiellement de la création des branchements neufs d'assainissement.

Produits accessoires:

On retrouve dans ce poste les recettes liées aux prestations de contrôles de conformité des branchements et autres recettes accessoires.

L'ensemble des produits figurant au CRF résultent d'une affectation directe au contrat.

Les charges :

Il s'agit de l'ensemble des charges du service délégué. Elles sont composées de charges directes imputées directement au contrat et de charges indirectes réparties en fonction de différentes règles spécifiques La structure de l'entreprise, avec une forte présence locale, permet une affectation des charges directement au contrat de façon largement prépondérante. Pour les charges indirectes, la répartition se fait au prorata de la valeur ajoutée pour les frais d'exploitation des centres d'exploitation locaux et les frais de structure généraux de l'entreprise et selon d'autres règles spécifiques pour les frais de véhicules, et les frais de facturation.

Salaires et charges :

Le coût de la rémunération des agents SOGEDO, incluant les salaires et charges sociales, les frais de déplacement et de formation professionnelle. Un dispositif de gestion des interventions permet une imputation au plus juste des agents en fonction des interventions effectives pour chaque contrat.

Ce poste comprend également les frais de personnel d'encadrement, de personnel technique en support et de personnel administratif extérieurs au centre d'exploitation mais qui interviennent spécifiquement sur le contrat.

Frais de Véhicule :

Composé du coût d'amortissement des véhicules, du carburant, des frais d'entretien, réparations et d'assurances, ces frais sont ventilés sur le contrat proportionnellement au nombre d'heures du personnel d'exploitation imputé au contrat. Ce poste subit d'importantes fluctuations compte tenu de la volatilité du prix des carburants, de la hausse constante du coût des réparations et des assurances.

Energie électrique :

Cette rubrique comprend le coût des contrats d'électricité et de gaz relatifs aux consommations énergétiques effectives de chaque site du périmètre du contrat. Chaque contrat d'énergie est imputé individuellement au contrat grâce une base de données détaillée. Cet outil permet un suivi rigoureux des puissances atteintes, de l'évolution des consommations énergétiques et des éventuelles pénalités (énergie réactive et dépassements). Chaque année une analyse des ajustements de puissance et d'option tarifaire nécessaires est réalisée afin d'optimiser au mieux ce poste de charge important. Ces optimisations permettent d'assurer un dimensionnement des contrats au plus proche du besoin sur site. De plus, SOGEDO travaille en collaboration avec son fournisseur d'énergie et se fait accompagner afin d'assurer une veille régulière du marché de l'énergie et d'orienter sa stratégie d'achat. Cette démarche permet de limiter, en partie seulement, la hausse constante et importante du coût de l'énergie constaté ces dernières années.

Transfert et traitement eaux usées :

Cette rubrique comprend le coût du transfert et/ou du traitement des eaux usées vers une collectivité voisine. C'est le cas des collectivités ne disposant pas d'unité de dépollution propre. Une convention régit les modalités techniques et financières du transfert des eaux usées.

Produits de traitement :

Il s'agit des coûts exclusifs des produits entrant dans les process de dépollution des eaux usées. Ce poste comprend également les charges induites par la location de bidons consignés. On y retrouve dans certains cas les produits de traitements nécessaires à l'élimination de l'H2S dans les réseaux de collectes.

Analyses:

Le coût annuel des analyses d'eaux usées réalisées dans le cadre des programmes suivants :

- Programme réglementaire fixé par la réglementation nationale ou par arrêté préfectoral spécifique au service d'assainissement et soumis aux contrôles de la Police de l'eau et des Agences de l'eau : ces analyses peuvent porter sur les eaux situées au niveau des réseaux de collecte ou de la station d'épuration.
- Programme réglementaire d'analyses lié à la surveillance des micropolluants quand la fréquence a été définie par la Police de l'eau et qu'elles sont mises à la charge du délégataire. Programme d'analyses lié au suivi du milieu récepteur éventuellement.
- Programme d'analyses d'autocontrôle, réalisé par et à l'initiative du délégataire.

L'ensemble de ces analyses servent à l'établissement du bilan de fonctionnement du service d'assainissement, puis aux Agences de l'Eau, après validation des services de la Police de l'eau, au versement des aides et primes aux collectivités.

Liaisons télécommunications :

Ce poste comprend les frais des lignes téléphoniques nécessaires à la gestion et à la supervision des sites. On y retrouve le coût des lignes traditionnelle RTC, des lignes spécialisées et des lignes GSM et GPRS.

Entretien des ouvrages de traitement :

L'ensemble des charges liées à l'exploitation des ouvrages de traitement comprenant les éléments suivants : petites fournitures d'entretien (graisses, huiles, petits consommables), le coût des locations d'engin, de l'entretien des espaces verts, les vérifications réglementaires (contrôles normatifs : électriques, anti-bélier, extincteur, équipements de levages) le contrôle et le remplacement des petits équipements de traitements (sonde de mesures, petites fournitures).

Entretien et réparations des réseaux et branchements :

Ce poste de charge comprend les éléments suivants :

- Sous-traitance : prestations de sous-traitance des entreprises extérieures (terrassement, réfection de chaussée etc.)
- Les fournitures réseaux et branchements : pièces de réparations, canalisations, tabouret de branchement, regard, avaloirs et consommables divers,
- La location de matériel de chantier.

Le service achats de SOGEDO optimise de façon permanente les coûts des fournitures et de la soustraitance, malgré la hausse constante des matières premières. Cette optimisation fait bénéficier à chaque collectivité de l'effet de masse de l'entreprise.

Travaux facturables:

Ce poste comprend les éléments nécessaires à la réalisation des travaux neufs exclusifs :

- Sous-traitance : prestations de sous-traitance des entreprises extérieures (terrassement, réfection de chaussée etc.)
- Les fournitures réseaux et branchements : canalisations, regards, pièces pour les branchements, ...
- La location de matériel de chantier,

Hydrocurage:

L'ensemble des charges d'hydrocurage liées à l'entretien des réseaux de collectes, transit, postes de relèvements, déversoirs d'orages, branchements et stations d'épurations. Le coût de l'hydrocurage préventif et curatif est globalisé. Le recensement de chaque intervention par nos opérateurs permet d'imputer par contrat chaque intervention. On y retrouve le curage des réseaux d'eaux pluviales quand ceux-ci sont prévus au contrat de délégation.

Ce poste de charge intègre également le coût d'évacuation et de traitement de l'ensemble des déchets de curage dans les filières d'élimination agréées.

Traitement des boues :

L'ensemble des charges liées au traitement des boues des stations d'épuration. Le coût de différentes filières d'élimination (valorisation agricole, compostage, incinération, ...) est regroupé. On y retrouve également le suivi agronomique et des plans d'épandages quand ceux-ci sont à la charge du délégataire

Amortissements du matériel d'exploitation et immobilisation :

Sont regroupés dans cette rubrique :

 L'ensemble des amortissements des équipements propriété de SOGEDO qui sont utilisés localement pour l'exécution du contrat. On y retrouve l'amortissement des matériels de chantier, outillages mais également du matériel de bureau de l'agence locale (mobilier, équipement, matériel informatique et télécommunication).

- Une quote-part des immobilisations des équipements des services généraux de SOGEDO sont reventilées grâce à la clé de la valeur ajoutée.
- L'amortissement des équipements financés sur les ouvrages par SOGEDO dans le cadre des obligations du contrat. Ces équipements sont considérés comme des biens de retour et ils sont amortis sur la durée restante du contrat.

Dépenses au titre du renouvellement contractuel :

Ce paragraphe regroupe l'ensemble des charges liées au renouvellement des ouvrages. Il existe trois notions de gestion du renouvellement. Les règles sont fixées dans le contrat de délégation. Pour un même contrat, il peut y avoir plusieurs règles de gestion du renouvellement en simultané et suivant la nature des équipements.

- Garantie de renouvellement : Le délégataire est tenu de prendre à sa charge et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation et de renouvellement des ouvrages nécessaires à la continuité du service.
- Programme de renouvellement : Il s'agit des engagements pris contractuellement par le délégataire sur un programme défini dans le compte d'exploitation. Les opérations font souvent l'objet d'un lissage sur la durée du contrat. S'agissant d'un engagement ferme, le délégataire est tenu de réaliser ces travaux avant la fin du contrat sous peine de compensation financière en fin de contrat.
- Compte de renouvellement : Une dotation annuelle est calculée selon les règles définies au contrat de délégation. Ce montant est versé au crédit d'un compte et l'ensemble des opérations de renouvellement vient s'inscrire au débit de celui-ci. Un décompte contractuel est réalisé chaque année afin de suivre la bonne tenue et respect des engagements du délégataire. Il est porté annuellement le montant effectif des dépenses de l'exercice dans le compte rendu financier.

Dans un objectif de lisibilité, nous avons détaillé le renouvellement selon 3 rubriques : renouvellement électromécanique (comprenant postes de relèvements et station d'épuration), réseaux et branchements.

Les montants figurant au titre des dépenses de renouvellement affectés au CRF sont les dépenses effectives au cours de l'exercice considéré. Les dépenses de renouvellement sont donc susceptibles d'évoluer fortement d'un exercice à l'autre selon les travaux réalisés.

Facturation, encaissement et contentieux :

Ce poste de charges regroupe les dépenses des services de facturation de SOGEDO: préparation, traitement et impression des factures, 1^{er} relance, 2^{ème} relance (y compris les frais d'entretien des équipements informatiques, d'impression, de mise sous pli), frais d'affranchissement et d'expédition, frais du service de recouvrement et de la gestion des contentieux. L'ensemble de ces charges est réparti sur chaque contrat proportionnellement au nombre d'abonnés du contrat.

On retrouve également dans ce poste de charge, le coût des prestations de facturation lorsque celle-ci n'est pas réalisée par SOGEDO mais par un autre opérateur (dans le cas où SOGEDO n'est pas délégataire du service public de l'eau potable).

Frais locaux d'exploitation :

Il s'agit de l'ensemble des frais de l'agence locale de rattachement : location, entretien du bâtiment, entretien du matériel informatique et téléphonique, lignes téléphoniques et informatiques dédiés, et toutes autres charges des bâtiments nécessaires à son fonctionnement et à l'accueil des usagers. L'ensemble de ces charges est réparti selon une clé de répartition (Valeur ajoutée) sur l'ensemble des contrats de délégation rattachés à l'agence locale.

Contribution Économique Territoriale (CET) et autres impôts :

La CET est due par les entreprises. Elle est constituée de :

- La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), calculée en fonction de la valeur ajoutée produite par l'entreprise ;
- La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), basée sur les biens soumis à la taxe foncière.

Cette rubrique comprend les éléments suivants :

- La CET relative aux ouvrages du service ;
- La CET relative aux biens propres de la société, affectés directement ou indirectement au service ;
- Les autres impôts éventuels sur le service à la charge du Délégataire.

Redevances et participations contractuelles :

Ce poste de charges comprend les éléments suivants éventuels :

- Frais de contrôle contractuel du service, lorsque la charge en incombe au délégataire.
- Autres redevances: essentiellement le montant des redevances d'occupation des domaines publics quand celles-ci sont à la charge du délégataire (redevances, départementales, SNCF, VNF, Autoroutes etc..).

Collectivités et autres organismes publics :

Ce poste de charges comprend les éléments suivants :

- Redevance modernisation des réseaux, reversée à l'Agence de l'eau.
- Montant des produits collectés pour le compte de la collectivité délégante.

Dans un but de simplification, et compte tenu des périodes de reversement, le montant de ces charges est strictement égal au montant des recettes collectées pendant l'exercice civil.

Divers:

Ce poste, utilisé <u>exceptionnellement</u> est spécifique à certains contrats de délégation et peut comporter les charges suivantes :

- Annuité du fond de travaux concessif dans le cadre de contrat de concession.
- Dotation « exceptionnelle » spécifique à certains contrats de délégation.

Contribution des services centraux et recherche :

Il s'agit d'une quote-part de l'ensemble des charges de structures générales de la société SOGEDO dont les charges n'ont pu être imputées directement au contrat. Il s'agit essentiellement des services supports tels les services du personnel, comptabilités, achats, assurances, commerciaux, communication, sécurité, informatique et de direction. La répartition de ces charges est effectuée grâce à la clé de répartition dite à la valeur ajoutée sur l'ensemble des contrats de délégation de SOGEDO.

Impôts sur les sociétés :

Il s'agit du montant de l'impôt sur les sociétés acquitté par SOGEDO. Le calcul est normatif et basé sur le montant d'imposition des entreprises en vigueur pour l'exercice concerné.